

Ministère du développement à la base,
de la jeunesse et de l'emploi des jeunes



Partenaire technique et financier :



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

ÉVALUATION D'IMPACT DU PROJET D'APPUI A L'EMPLOYABILITÉ ET A L'INSERTION DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS



ANALYSE DES RÉSULTATS



Réalisé par l'Institut national de la
statistique et des études
économiques et démographiques

novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE DU PAYS ET PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1. Situation du pays.....	5
1.2. Contexte socioéconomique	5
1.3. Brève présentation du projet.....	7
1.3.1 Objectifs du projet.....	7
1.3.2 Composantes, budget et cibles du Projet.....	7
1.3.3 Résultats attendus du projet	10
1.3.4 Approches d'intervention du projet	10
CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE L'IMPACT	11
2.1. Rappel de la théorie du changement.....	12
2.2. Méthode d'évaluation d'impact	12
2.2.1 Méthode de la double différence.....	13
2.2.2 Analyse multivariée	13
2.3. Méthodologie de réalisation de l'enquête.....	16
2.3.1 Méthode de collecte, champ de l'étude et population	16
2.3.2 Bases de sondage	16
2.3.3 Échantillonnage	17
2.4. Déroulement de la collecte de données.....	18
2.4.1. Enquête pilote	18
2.4.2. Enquête principale.....	18
CHAPITRE III : RÉSULTATS D'IMPACT DANS LA FILIÈRE SOJA	20
3.1 Production	21
3.1.1 Évolution de la superficie emblavée.....	21
3.1.2 Évolution du rendement	23
3.2 Accès au crédit	24
3.3 Conditions de vie des exploitants	25
3.3.1 Évolution du revenu agricole des ménages	25
3.3.2 Évolution de l'indice de condition de vie	27
3.3.3 Scolarisation.....	28
3.3.4 Sécurité alimentaire	29
3.4 Indicateurs de pauvreté.....	30
CHAPITRE IV : RÉSULTATS DES AUTRES SPÉCULATIONS.....	32
4.1 Filière maïs	33
4.1.1 Changements obtenus dans la production et la commercialisation depuis 2017.....	33
4.1.2 Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017	33

4.1.3	Contraintes/difficultés rencontrées par les bénéficiaires	33
4.2	Filière manioc.....	34
4.2.1	Changements obtenus dans la production et la commercialisation depuis 2017	34
4.2.2	Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017	34
4.2.3	Contraintes/difficultés rencontrées par les bénéficiaires	34
4.2.4	Raisons de l'abandon du PAEIJ-SP.....	35
4.2.5	Suggestions.....	35
4.3	Filières petits ruminants et volailles.....	35
4.3.1	Changements obtenus dans l'élevage et la commercialisation depuis 2017	36
4.3.2	Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017	36
CHAPITRE V : ANALYSE D'IMPACT DU PAEIJ-SP		37
5.1	Effet du PAEIJ-SP (2017-2018)	38
5.2	Impacts au niveau des clusters agroindustriels	38
5.3	Impacts au sein des PME/PMI.....	40
5.4	Impacts en matière de modernisation des équipements des PME/PMI	41
5.5	Impact en termes de partenariats	41
5.6	Taxes et impôts versés	41
5.7	Impacts en matière d'accès au crédit.....	42
5.8	Impacts sur le marché des produits agricoles	42
CHAPITRE VI : IMPACT SUR LES RELATIONS GENRE.....		44
6.1	Changements importants notés ou induits par rapport à la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale	45
6.1.1	Confiance en soi	45
6.1.2	Division du travail	48
6.2	Autonomisation de la femme.....	52
6.2.1	Autonomie physique	52
6.2.2	Prise de décision au sein de l'exploitation.....	55
6.2.3	Accès et contrôle des ressources.....	57
6.2.4	Accès et contrôle sur les revenus/bénéfices	59
LEÇONS APPRISSES		61
RECOMMANDATIONS		64
CONCLUSION		67
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		68

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACM	Analyse en Composantes Multiples
AGAIB	Agence d'Appui aux Initiatives de Base
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
ANPGF	Agence Nationale de la Promotion de Garantie et du Financement
ASJD	Mutuelle d'Appui et de Soutien aux Jeunes pour le Développement
AVI	Agro Vision Initiative
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CARTO	Centre d'animation rurale de Tambimong-Ogaro
CASADDVR	Centre d'Action pour la Sécurité Alimentaire, le Développement Durable et la Valorisation des Ressources
CAT	Comptoir Agricole du Terroir
CEF-MF	Club Entraide sans Frontière Microfinance
CIDAP	Centre International de Développement Agropastoral
COACOM	Coopérative Agricole Communautaire Multiple
COGEP	Comité de Gestion des Ecoles Primaires
COGERES	Comité de Gestion des Ressources des Établissements Scolaires
COGES	Comité de Gestion de Santé
COGET	Comité de Gestion de Tontine
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
COPAF	Consortium des Organisations Praticiennes de l'Alphabétisation Fonctionnelle
CPIA	Centre de Promotion des Initiatives Agricoles
CRS	Comité Régional de Sélection
CTF	Comité Technique de Financement
CTP	Comité Technique de Pilotage
CVA	Chaîne de Valeurs Agricole
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ERI ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
ESOP	Entreprise de Service et Organisation de Producteurs
ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FAD	Fond Africain de Développement
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives économiques des Jeunes
FAT	Facilité d'Appui à la Transition
FCFA	Franc de la Communauté Financière africaine
FIES	Food Insecurity Experience Scale
FSN	Fond Spécial du Nigéria
GAR	Gestion Axé sur le Résultat
GIS	Genre Inclusion Sociale
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point

IF	Institution Financière
IFP	Institution Financière Partenaire
IMF	Institution de la Microfinance
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
INFA	Institut National de la Formation Agronomique
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
ISCV	Indicateur Synthétique de Condition de Vie
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JCAT	Jonction de Croissance Agricole du Togo
MDBJEJ	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MIFA	Mécanisme Incitatif et du Financement Agricole
NSCPA	Nouvelle Société de Commercialisation des Produits Agroalimentaires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONE	Observatoire National d'Emploi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de Société Civile
PAEIJ-SP	Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs
PIA	Plateforme Industrielle d'Adétikopé
PIB	Produit Intérieur Brute
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSNEJ	Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes
QSI	Qualité Service International
RAID	Recherche et Appui aux Initiatives de Développement
RGPH 5	Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RVPB-T	Revendeur des Volailles et Petit Bétail de Tône
SAM	Synergie d'Action pour le Millénaire
SCOOPS	Sociétés Coopératives Simplifiées
SIFA	Soutien aux Initiatives des Femmes pour l'Autopromotion
SNEEG	Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité du Genre
SyGAb	Synergie Genre et Agrobusiness
TPME	Très Petite et Moyenne Entreprise
UC	Unité de Compte
UGP	Unité de Gestion du Projet
UMECTO	Union des Mutuelles D'épargne et des Crédits du Togo
USP	Unité de Soins Périphériques
YMCA	Young Men Christian Association

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Composantes et sous composantes du PAEIJ-SP	7
Tableau 1.2 :	Coût et sources de financement du projet	8
Tableau 1.3 :	Affectation des ressources par composante et par financement (en milliers de FCFA)	8
Tableau 1.4 :	Composantes, budget et cibles du projet.....	9
Tableau 2.1 :	Effectif des producteurs de soja selon la catégorie d'exploitant et par région	17
Tableau 2.2 :	Répartition de l'échantillon selon la catégorie d'exploitant et par région	18
Tableau 3.1 :	Évolution de la superficie moyenne emblavée entre les campagnes agricoles 2017 et 2022 ..	22
Tableau 3.2 :	Évolution de la capacité de production des producteurs entre les campagnes agricoles 2017/2018 et 2022/2023	23
Tableau 3.3 :	Évolution du rendement moyen entre 2017 et 2022	24
Tableau 3.4 :	Accès au crédit entre 2017 et 2022	25
Tableau 3.5 :	Évolution des revenus agricoles moyens des producteurs	27
Tableau 3.6 :	Taux net de scolarisation au primaire entre 2017 et 2023 selon le statut de l'exploitant	29
Tableau 3.7 :	Indicateurs de pauvreté.....	31
Tableau 5.1 :	Effets du PAEIJ-SP	38
Tableau 5.2 :	Création de richesse au sein des clusters agro-industriels	40
Tableau 5.3 :	Agragat de gestion des PME/PMI	40
Tableau 5.4 :	Acquisition de moyens de transports et de nouvelles technologies	41
Tableau 5.5 :	Création de débouché	41
Tableau 5.6 :	Évolution des montants octroyés entre 2017 et 2022	42
Tableau 5.7 :	Évolution du marché des produits agricoles entre 2017 et 2022.....	43
Tableau 6.1 :	Proportion des enquêtés ayant déclaré avoir amélioré leur estime de soi avec l'accompagnement par PAEIJ-SP	46
Tableau 6.2 :	Proportion des enquêtés membres de structure de gouvernance locale avant et/ou avec la collaboration avec le PAEIJ-SP	47
Tableau 6.3 :	Proportion des enquêtés membres de structure de décision au sein du groupement.....	48
Tableau 6.4 :	Proportion des enquêtés estimant qu'il y a un changement dans la perception dans la division du travail basée sur le sexe.....	48
Tableau 6.5 :	Proportion des enquêtés ayant introduit des changements dans l'attribution des rôles et responsabilités entre femmes et hommes avec l'accompagnement par PAEIJ-SP.....	50
Tableau 6.6 :	Proportion des enquêtés selon le type de changement introduit.....	51
Tableau 6.7 :	Proportion des exploitants selon le type d'effets du changement introduit dans la division du travail	51
Tableau 6.8 :	Répartition des enquêtés (membre de groupement) selon leur niveau de liberté à prendre part aux activités organisées par le groupement.....	52
Tableau 6.9 :	Répartition des enquêtés selon le facteur limitant leur liberté à prendre part aux activités organisés par le groupement	53
Tableau 6.10 :	Répartition des enquêtés (membre de groupement) selon leur niveau de liberté à prendre part aux formations, ou aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP	54
Tableau 6.11 :	Répartition des enquêtés selon le facteur limitant leur liberté à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisées par le PAEIJ-SP	55

Tableau 6.12 :	Proportion des enquêtés qui ont été une fois empêchés de vendre leur production par leur conjoint (e) ou ayant eu de dispute avec leur conjoint(e) lors de la vente de leurs produits	55
Tableau 6.13 :	Répartition des enquêtés selon la prise de décision relative à l'utilisation de parcelle	56
Tableau 6.14 :	Répartition des enquêtés selon la prise de décision relative au choix de spéculation.....	56
Tableau 6.15 :	Répartition des enquêtés selon la raison pour laquelle la décision relative au choix de spéculation n'est pas prise par eux-mêmes.....	57
Tableau 6.16 :	Proportion des enquêtés n'ayant pas accès au crédit et raison de non accès au crédit	58
Tableau 6.17 :	Répartition des enquêtés ayant eu accès au crédit selon la qualité de la personne garante de la caution	59
Tableau 6.18 :	Répartition des enquêtés ayant eu accès au crédit selon la qualité de la personne qui décide de l'utilisation du crédit octroyé.....	59
Tableau 6.19 :	Proportion des enquêtés ayant réalisé de bénéfice selon la qualité de la personne qui décide de l'utilisation de ce bénéfice	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Évolution du revenu moyen par producteurs de soja (FCFA) entre la référence et l'impact.....	26
Graphique 3.2 : Évolution des conditions de vie des exploitants de soja	28
Graphique 3.3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modéré ou grave (%) par sexe	29
Graphique 3.4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave (%) selon le statut de l'exploitant et par région	30
Graphique 5.1 : Évolution des impôts et taxes payés (FCFA).....	41
Graphique 5.2 : Taux de financement (%) des PMI/PME.....	42
Graphique 6.1 : Types de travail agricole pour lesquels il y a eu changement dans la perception de la division du travail au niveau des femmes.....	49
Graphique 6.2 : Types de travail agricole pour lesquels il y a eu changement dans la perception de la division du travail chez les hommes	49

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

GÉNÉRALITÉ

Le Gouvernement togolais a obtenu de la Banque africaine de développement (BAD), des appuis financiers et techniques dans le cadre de la réalisation du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP). Ce projet, dont l'objectif est de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique inclusive à travers l'auto emploi et l'insertion des jeunes dans l'économie formelle, couvre l'ensemble du territoire national.

L'étude faisant l'objet de ce rapport répond à

la mise en œuvre de la composante 3 du projet notamment l'appui à la gestion et à l'évaluation du projet. Cette étude vise l'évaluation d'impact du projet en vue de disposer des indicateurs d'effets et d'impacts auprès des bénéficiaires notamment les entreprises structurantes, les primo-entrepreneurs individuels et groupements de producteurs et d'éleveurs, des filières maïs, soja, manioc et l'élevage des petits ruminants et volailles.

MÉTHODOLOGIE

La collecte des données pour l'évaluation d'impact a été réalisée durant la période de mars à avril 2023 à travers deux (02) approches notamment l'approche quantitative auprès des ménages des bénéficiaires (primo-entrepreneurs individuels et membres des groupements de producteurs et d'éleveurs) et des groupes témoins, pour chacune des spéculations identifiées et l'approche qualitative à travers des entretiens individuels et des discussions de groupe auprès des groupements de producteurs et des entreprises structurantes (IMF et agrégateurs).

La méthode d'évaluation finale est basée sur la double différence des indicateurs relatifs à l'exploitation agricole couplée d'un test statistique de comparaison de moyenne, aussi bien, auprès des bénéficiaires des actions du projet qu'auprès des témoins (non bénéficiaires). En plus de cela sur la base d'un modèle de prédiction, l'incidence de pauvreté, l'indice de sécurité alimentaire et l'indice de condition de vie sont produits pour chacun des deux groupes d'observations.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

☞ Évolution des superficies emblavées

Les résultats de l'impact montrent que les interventions du projet ont contribué à l'amélioration de la productivité au niveau des producteurs de soja. Dans l'ensemble, la superficie moyenne emblavée chez les bénéficiaires a significativement augmenté de 2,27 hectares de 2017 à 2022. Se référant aux zones d'intervention, on note une augmentation significative de superficie moyenne emblavée chez les bénéficiaires

dans toutes les régions et beaucoup plus dans la région des Plateaux soit 3,29 hectares.

La proportion des petits producteurs bénéficiaires de PAEIJ-SP a diminué de 9,7 points de pourcentage entre 2017 et 2022 au profit des moyens producteurs et des grands producteurs passant de 38,2% en 2017 à 28,5% en 2022.

Au même moment, l'analyse selon le sexe montre qu'en 2017, 54,9% des femmes qui n'exploitaient que de petites parcelles (inférieur à 1,5 hectare). Cette proportion a augmenté de 2,2 points de pourcentage en 2022.

☞ **Évolution des rendements**

Concernant le rendement, il en ressort qu'entre 2017 et 2022, celui des bénéficiaires a augmenté

☞ **Accès au crédit**

Se référant à l'accès au crédit qui était de 42,2% au démarrage du projet, on note une augmentation du taux d'accès au crédit qui est de 47,4% en 2022. Il est à relever que plusieurs mécanismes de financement sont pris en compte

☞ **Condition de vie des ménages**

Dans l'ensemble, on note une progression de l'indice des conditions de vie des ménages des bénéficiaires qui est passé de 0,65 en 2017 à 0,83, soit une amélioration relative de 27,7%, alors que celui des témoins est évalué sur la même

☞ **Sécurité alimentaire**

Se référant à la sécurité alimentaire, il est à noter que la prévalence de l'insécurité alimentaire, qu'elle soit modérée ou grave est estimée à 21,7% au sein de la population étudiée. Les

☞ **Incidence de la pauvreté**

L'incidence de pauvreté et le revenu font partie des indicateurs du cadre d'évaluation d'impact.

A l'impact, la pauvreté est moins élevée chez les bénéficiaires que chez les témoins. En effet, l'incidence de la pauvreté chez les bénéficiaires et chez les témoins sont respectivement de

L'analyse selon les régions montre que la région des Plateaux demeure toujours celle qui abrite plus de grands producteurs (qui emblavent plus de 5 hectares) passant de 24,0% en 2017 à 37,0% en 2022.

en moyenne de 80 kg à l'hectare contre 50 chez les bénéficiaires

en dehors des financements des partenaires de PAEIJ-SP ; notamment les IMF, le financement par tierces personne, les banques (IF), l'autofinancement voire les appuis de l'État.

période à 0,72, ce qui correspondant à une amélioration de 10,8%. On note une plus-value ; ce qui traduit un effet positif des différents appuis techniques et financiers du projet.

résultats selon le sexe montrent que 21,9% des ménages dirigés par les hommes et 19,3% des ménages dirigés par les femmes souffrent d'une insécurité alimentaire modérée.

50,9% et 60,9%, soit une différence de 10 points de pourcentage. Pour ce qui est de l'extrême, l'incidence est de 14,2% chez les bénéficiaires contre 24,5% chez les témoins. Aussi, les résultats provisoires de l'analyse de pauvreté de l'ECHCM 2021-2022 indiquent que l'incidence de pauvreté

auprès des bénéficiaires est moins élevée que l'incidence de la pauvreté en milieu rural.

En plus de la réduction de pauvreté et de l'extrême

pauvreté chez les bénéficiaires quel que soit le sexe du chef de ménage, on a une réduction des inégalités selon le sexe du chef de ménage.

☞ **Impact au niveau des clusters agro-industriels**

La stratégie des interventions du PAEIJ-SP est basée sur l'approche chaînes de valeur agricoles (CVA) et le développement de clusters agro-industriels afin de consolider la base industrielle du pays. L'analyse des impacts du projet au niveau des clusters agroindustriels, des entreprises structurantes et des agrégateurs des productions, indique une augmentation de la quantité de matière première collectée par ces agrégateurs sur la période de 2017 à 2022. Celle-ci a été multipliée par cinq (05), tandis que le revenu distribué aux producteurs a été multiplié

par 12,8, le nombre de producteurs agrégés par les PME/PMI quant est lui, multiplié par 3 et le nombre de productrices par 4. Cependant, on note que les hommes ont plus bénéficié du projet que les femmes. Au sein des clusters les entreprises ont agrégé 2,7 fois plus d'hommes que de femmes et les revenus distribués aux hommes sont 13 fois supérieurs à ceux distribués aux femmes. Ceci démontre d'une faible intégration des femmes dans les clusters et aussi de la faible captation des ressources et opportunités par les femmes.

☞ **Impacts au sein des PME/PMI**

Le PAEIJ-SP a contribué à une amélioration des conditions de travail au sein des PME/PMI. Les salaires versés ont été multipliés par 5, le nombre de salariés par 2,8, la main d'œuvre occasionnelle recrutée par 2, le nombre d'emplois temporaires

créés a été multiplié par 1,3. Il est à noter que chaque année de nouveaux emplois permanents sont créés, pour la campagne (2022-2023) 123 nouveaux emplois permanents ont été créés.

☞ **Impacts en matière d'accès au crédit**

La mise en œuvre du PAEIJ-SP a impliqué huit (08) institutions financières (IF) dont six (06) institutions de microfinance (IMF)¹ et deux (02) banques². En termes d'accès au crédit, l'impact du PAEIJ-SP s'est beaucoup plus ressenti au niveau des PME, groupements de producteurs,

agrégateurs et des primo-entrepreneurs ; l'encours des crédits en faveur de ces derniers a atteint en 2022 un montant de 7,3 milliards de FCFA contre un montant de 76 millions de FCFA à la situation de référence en 2017.

☞ **Impact sur les relations genre et l'inclusion sociale**

Concernant l'impact du projet sur les relations du genre, on note fondamentalement une amélioration de l'autonomie physique de la

femme (caractérisée par la liberté de mouvement dans l'exécution des tâches, le droit de décision sur son propre corps, la possibilité de se protéger

¹ PROMOFINANCE, mutuelle ASJD, COOPEC ILEMA, COOPEC AD, CEF AM ASSOLI et COOPEC SIFA

² IB BANK et ORABANK

contre la violence), la prise de décision, l'accès et le contrôle des ressources/revenus et bénéfices.

Le projet a contribué à plus de liberté de mouvement chez la gent féminine. On note presque une égalité d'autonomie en matière de participation aux activités organisées au niveau des groupements entre les hommes et les femmes soit 96,9% pour les hommes et 97,1% pour les femmes au niveau des chaînes de valeurs.

La possibilité pour la femme de prendre des décisions concernant l'exploitation a été améliorée grâce au projet : la majorité soit 90,7% de l'ensemble des producteurs/productrices de la filière soja sont unanimes concernant la disparition des conflits homme-femme dans la gestion des exploitations. Cette autonomie physique de la femme est également remarquée

au niveau de l'adoption du planning familial au sein des ménages dans les villages vulnérables. Cette amélioration d'autonomisation des femmes est un effet positif des accompagnements du projet PAEIJ-SP : « *les femmes ont acquis la capacité de décider d'elles-mêmes dans le couple* », propos des enquêtés lors des discussions de groupe.

En revanche, au niveau de l'accès et le contrôle des revenus/bénéfices, il subsiste toujours des disparités entre les hommes et les femmes ; le déséquilibre est en défaveur de la femme car 61,2% d'hommes contre 79,2% de femmes prennent eux-mêmes la décision de l'utilisation des bénéfices quelles que soient les catégories de bénéficiaires.

INTRODUCTION

Au Togo, les réformes mises en œuvre tant au niveau de l'assainissement du cadre macroéconomique qu'au niveau de l'amélioration du climat des affaires sur les dix dernières années ont contribué à une croissance économique soutenue. Cela s'est traduit par une amélioration des conditions de vie des populations. Les indicateurs de condition de vie des ménages notamment l'incidence de pauvreté et d'accès aux services sociaux de base en témoignent. En effet, l'extrême pauvreté reste élevée, 28,7% en 2015, l'indice de Gini de 0,380 en 2015 est passé à 0,385 en 2018. Certaines catégories socioéconomiques notamment les exploitants agricoles sont davantage vulnérables. L'incidence de la pauvreté est de 72,6% au niveau des exploitants agricoles alors qu'elle s'établit à 55,1% dans l'ensemble des catégories du pays en 2015. En 2018, l'incidence est de 58,8% et 45,5% respectivement en milieu rural et dans l'ensemble. À cela, s'ajoute une situation du marché du travail difficile, avec un taux de sous-utilisation de la main œuvre relativement élevé (30,5%, ERI ESI 2017). Cela l'est davantage dans le secteur de la production agricole qui occupe plus du tiers des actifs dont nombreux parmi eux peinent à dégager une plus-value de leur travail permettant de couvrir leurs besoins. Il ressort des diagnostics, que le secteur agricole est un secteur à fortes potentialités d'emplois, d'amélioration de la production et des revenus à travers le développement de l'approche chaîne de valeurs. Cependant en dehors de l'effet du COVID 19 sur la croissance économique, le pays reste confronté à des défis majeurs tels que l'inflation importée due aux effets de la guerre russo-ukrainienne et aux menaces terroristes au Nord

du pays. Ces événements viennent aggraver les inégalités qui subsistaient.

Au regard de cette situation, la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale en vue de la réduction des inégalités constitue un axe important des différents programmes de développement. Aussi la création de l'emploi et l'organisation basée sur l'approche chaîne de valeurs des secteurs d'activités à fortes potentialités font-elles partie des stratégies mises en œuvre par le gouvernement pour atteindre les objectifs de développement.

C'est dans cet esprit que le gouvernement avec l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires a élaboré en 2013, le Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ 2013-2017) qui identifie l'agriculture comme secteur phare pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes. Cette dynamique institutionnelle a permis la mise en œuvre depuis 2016 du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP). L'objectif global de ce projet est de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique inclusive à travers l'auto emploi et l'insertion des jeunes dans l'économie formelle au Togo. Il s'agit spécifiquement de : (i) promouvoir l'agriculture contractuelle, (ii) développer l'entrepreneuriat industriel et (iii) offrir des conditions d'emploi plus favorables aux jeunes.

Les bénéficiaires du PAEIJ-SP ont été accompagnés dans divers domaines notamment la formation en (i) entrepreneuriat agricole, (ii) genre et inclusion sociale, (iii) élaboration de plans

d'affaires, (iv) gestion d'entreprise, (v) application de bonnes pratiques d'hygiène, fabrication et référentiel HACCP, (vi) leadership et développement personnel, (vii) accès au marché local, régional et international et (viii) stratégie de développement d'une entreprise dans les filières animale et végétale. En dehors de la formation, l'accompagnement a porté sur la recherche de financement, l'approvisionnement en matières premières et la mise en marché des produits. Les capacités des bénéficiaires ont également été renforcées sur les itinéraires techniques de production et d'élevage par l'organisation de stages pratiques, la contractualisation, la mise en réseau de producteurs et le développement des clusters agro-industriels. En dehors de ces activités constituant les principales interventions de PAEIJ-SP, les actions connexes telles que l'alphabétisation fonctionnelle et la planification familiale ont été mises en œuvre dans les villages vulnérables sélectionnés dans le voisinage des clusters.

Cinq (05) spéculations à savoir le manioc, le maïs et le soja pour la production végétale ; les volailles et les petits ruminants pour la production animale sont ciblées pour la mise en œuvre du projet. Il est attendu à travers les différents appuis, la promotion de l'emploi dans le secteur agricole pour les primo entrepreneurs (individuels et en groupements/coopératives), l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et de la productivité. Les producteurs de ces spéculations sont organisés dans des chaînes de valeurs autour des entreprises structurantes et des agrégateurs avec des contrats entre les acteurs de la chaîne de valeurs. In fine, cette organisation permettra d'augmenter le revenu des exploitants qui est l'un des indicateurs de résultat du PAEIJ-SP. Afin d'évaluer les résultats tangibles attendus, un mécanisme de suivi des indicateurs de résultats basé sur la

collecte et l'analyse de données a été mis en place. Ces travaux réalisés par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) en 2018 et en 2021 sont relatifs respectivement à l'établissement de la situation de référence et à l'évaluation à mi-parcours. La dernière phase de ce mécanisme porte sur l'évaluation d'impact dont les données relatives à la campagne 2022-2023 auprès des producteurs, des PME/PMI structurantes, des agrégateurs et des femmes du programme alphabétisation ont été collectées en mars 2023. L'exploitation de ces données et celles de sources administratives de l'Unité de gestion de projet (UGP) ont servi à l'analyse de l'impact du projet. L'analyse de l'impact, objet du présent rapport porte essentiellement sur la production et l'analyse des indicateurs d'impact sur les conditions de vie des producteurs et des agrégats de gestion des entreprises partenaires. Cette analyse complète l'évaluation finale basée sur les critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le rapport est structuré en six chapitres. Le premier chapitre porte sur la description du contexte en lien avec le cadre d'intervention du projet, et la présentation des composantes du PAEIJ-SP. La méthodologie de l'enquête de l'impact et de l'analyse de données est décrite dans le deuxième chapitre. Le troisième et le quatrième chapitre présentent les résultats de l'évaluation d'impact respectivement dans la spéculation soja et dans les autres spéculations. Ces résultats sont axés sur le revenu et l'emploi qui sont des indicateurs d'impact du projet. Ils mettent également en exergue les résultats relatifs aux différents facteurs de l'évolution du revenu et des emplois créés, tels que la taille de l'exploitation, le chiffre d'affaires brut, l'accès aux financements et aux divers appuis. Le chapitre cinq fait le zoom sur

le zoom sur l'impact du projet sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires. Enfin l'impact sur les relations genre au niveau du programme d'alphabétisation fait l'objet du chapitre six.

Tenant compte des activités menées essentiellement dans la filière soja, les indicateurs d'impact ne seront présentés que dans cette spéculation.

Chapitre 1

Contexte du pays et présentation du projet



1.1. Situation du pays

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé sur la côte du golfe de Guinée, avec une superficie de 56 600 km². Il s'étire sur une longueur de 600 km et une largeur variant entre 50 et 150 km. Il est limité par le Bénin à l'Est, le Ghana à l'Ouest, le Burkina Faso au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. Administrativement, le pays est subdivisé en 39 préfectures regroupées en 6 régions qui sont : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes et la grande agglomération de Lomé appelée Grand Lomé. La politique de décentralisation intégrale est en début d'opérationnalisation par la création de 117 communes.

Le Togo jouit d'un climat de type tropical qui subdivise le pays en deux grandes zones : une zone de type guinéen au sud avec deux saisons sèches (de novembre à mars et de juillet à août) et deux saisons pluvieuses (de mars à juillet et de septembre à octobre) ; une zone de type soudanien recouvrant la moitié nord caractérisée par une seule saison de pluie (mai à octobre) et

1.2. Contexte socioéconomique

Avec un produit intérieur brut (PIB) s'élevant en 2019 à 4 231 milliards de francs CFA, soit 7,2 milliards de dollars US, le Togo appartient à la catégorie des pays en développement. Le pays se classe au 162^e rang sur 191 selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2021/2022). Le taux de pauvreté mesuré selon le seuil de 1,90 dollars US par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat de 2011 est estimé à 46,2% (Banque mondiale, 2021).

La situation de l'accès à l'emploi caractérisée par

une saison sèche (novembre à avril). Quatre fleuves, l'Oti au Nord, le Mono au centre et au Sud, le Zio et le Haho au Sud irriguent le pays et constituent 3 bassins versants dont les principaux sont la plaine de l'Oti dans les régions des Savanes et de la Kara et celle du Mono dans la Centrale et les Plateaux qui offrent de bonnes conditions à l'agriculture.

Les données du RGPH5 évaluent la population en 2022 à 8 095 498 habitants, dont 51,3% sont des femmes, les jeunes (15 à 35 ans) représentent 36,7%. Cette population vit majoritairement en milieu rural (57,1%) et est inégalement répartie. Le Grand Lomé abrite plus du quart (27,3%). Les régions les plus vastes du pays : Plateaux, 30,4% et Centrale, 22,9% de la superficie ne représentent respectivement que 20,2% et 9,8% de la population. En plus des conditions écologiques favorables, ces régions ne connaissent pas de pression foncière. Cela fait partie des facteurs pour lesquels les exploitations y sont souvent de grandes tailles dans ces régions.

la prépondérance du secteur informel n'est pas reluisante. Le taux combiné du sous-emploi et du chômage est de 29,3%, ce qui représente un enjeu important en raison de son impact à la fois sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté. Dans le secteur de l'agriculture, l'investissement public dans l'irrigation, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la propriété foncière et la sécurisation de l'accès aux intrants sont des mesures clés pour garantir une augmentation substantielle de la productivité et de la création d'emplois.

« La croissance du PIB réel a connu une baisse pour se situer à 5,5 % en 2022 contre 6,0 % en 2021, en raison des effets conjugués de la crise sécuritaire dans l'extrême nord du pays et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux d'inflation a augmenté de 4,6 % en 2021 pour atteindre 7,8 % en 2022, sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Le déficit du solde budgétaire s'est creusé, passant de 4,7 % du PIB en 2021 à 8,4 % en 2022, du fait des mesures de soutien au pouvoir d'achat (subvention/exonérations fiscales pour les produits de base) et des dépenses de sécurité additionnelles. Le solde du compte courant du pays reste structurellement déficitaire, passant de 0,9 % en 2021 à 3,7 % du PIB en 2022. Cette évolution du solde du compte courant est imputable à la montée des prix des biens importés (pétrole et biens alimentaires) en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnements logistiques liées à la pandémie de COVID-19 et aux effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les crédits accordés au secteur privé pour redynamiser l'activité économique ont connu une progression de 14,3 % représentant 32,8 % du PIB. En ce qui concerne la sinistralité, le taux de dégradation du portefeuille de crédit des banques s'est nettement amélioré, passant de 12 % en 2021 à 8,1 % en 2022. Cette baisse est essentiellement portée par le recouvrement des crédits en souffrance et les conditions monétaires favorables dans l'Union, permettant d'alléger les bilans des banques pour rétablir leur capacité à financer l'économie. Le Togo présente un risque modéré de surendettement. L'encours de la dette publique représente 55,9 % du PIB en 2022 contre 63,1 % en 2021, en raison de la maîtrise de la dette publique rendue possible par les mesures prises en matière de gestion de la dette » (BAD, perspective économique, 2023).

La crise de COVID-19 a eu des répercussions sur le secteur de l'emploi entraînant des baisses des niveaux de vente. Il faut relever que dans la plupart des cas les licenciements ont pu être évités. Les domaines d'activités les plus touchés sont entre autres, le commerce, le transport, la logistique, l'agriculture et l'agro-industrie.

De par sa position géographique, le Togo est un important centre commercial pour l'Afrique de l'Ouest, avec des infrastructures portuaires et routières telles que les corridors Abidjan-Lagos et Lomé-Ouagadougou-Niamey. Le port de Lomé est le seul port en eau profonde de la côte ouest-africaine. Ces dernières années, de nombreux projets structurants ont été mis en œuvre notamment la réhabilitation d'axes routiers

nationaux et la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) dotée d'un régime fiscal avantageux, d'infrastructures modernes et de services logistiques multimodaux intégrés. La PIA est une zone économique spéciale pour les investisseurs locaux et internationaux. Cette plateforme offre des opportunités d'emplois des jeunes et des femmes et d'accès au marché pour les entreprises agricoles. On note également la mise en place des mécanismes d'appui à la création et au financement des entreprises tels que l'Agence nationale de la promotion de garantie et du financement des PME/PMI (ANPGF), le Mécanisme incitatif et du financement agricole (MIFA) et le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ).

1.3. Brève présentation du projet

Le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) est un projet du gouvernement togolais, sous la tutelle du Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emplois des jeunesse

(MDBJEJ) qui a reçu les appuis techniques et financiers du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Il s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) élaboré en 2013.

1.3.1 Objectifs du projet

Le PAEIJ-SP a pour objectif principal de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers l'auto-emploi et l'insertion des jeunes dans l'économie formelle au Togo. Spécifiquement le projet permettra de :

- Promouvoir l'agriculture commerciale ;
- Développer l'entrepreneuriat industriel et
- Offrir des conditions d'emploi plus favorables aux jeunes et réduire la pauvreté

1.3.2 Composantes, budget et cibles du Projet

Le PAEIJ-SP comporte trois (3) composantes subdivisées en sept (7) sous composantes dont les détails sont présentés dans le Tableau 1.1 :

Le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) est financé par le groupe de la Banque Africaine de Développement et le gouvernement togolais.

Le concours de la Banque se fait à travers trois instruments financiers à savoir :

- le Fonds africain de développement (FAD) sous forme de don ;
- la Facilité d'appui à la transition (FAT) qui est aussi un don ;
- le Fonds Spécial du Nigéria qui est un prêt au gouvernement togolais.

Tableau 1.1 : Composantes et sous composantes du PAEIJ-SP

Composantes	Objectifs	Sous composantes
Composante 1 : Développement des compétences entrepreneuriales des jeunes dans les secteurs porteurs	Renforcer les compétences entrepreneuriales des jeunes dans les secteurs porteurs	1. Appui à l'entrepreneuriat des jeunes 2. Appui à la mise en place d'un dispositif de formation intégrant les besoins du marché et renforcement de l'enseignement de l'entrepreneuriat
Composante 2 : Appui à la mise en place d'un dispositif inclusif de financement	Faciliter l'accès aux services financiers	1. Mise en place du dispositif de financement de l'entrepreneuriat 2. Renforcement des capacités des IMF et de l'Institution financière (IF) 3. Appui à la mise en place d'un dispositif financier pour les populations vulnérables.
Composante 3 : Appui à la gestion et à l'évaluation d'impact du projet	Assurer la bonne exécution du projet grâce à une unité de suivi et de coordination du projet	1. Appui à la gestion et au suivi-évaluation du projet 2. Appui à la mise en place d'un dispositif d'analyse d'impact

Source : Document de projet PAEIJ-SP, 2016

Le coût total du projet s'élève à 15 270 000 unités de compte³ (UC) correspondant à 12 590 176 434

de francs CFA avec les trois (03) sources de financement dont les détails sont présentés dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2 : Coût et sources de financement du projet

Sources	UC	FCFA	Taux (%)
DON FAD	6 670 000	5 499 441 834	43,68
DON FAT	1 330 000	1 096 590 351	8,71
Prêt FSN	6 500 000	5 359 276 152	42,57
Total BAD	14 500 000	11 955 308 338	94,96
Gouvernement togolais	770 000	634 868 096	5,04
Total général	15 270 000	12 590 176 434	100,00

Source : Document de projet PAEIJ-SP, 2016

Les affectations des ressources par composante et par financement en millions de francs CFA sont présentées dans le tableau 1.3.

Les bénéficiaires du projet sont (i) les petites et moyennes entreprises structurantes, Agrégateurs établies, (ii) Les jeunes entrepreneurs et jeunes formés dans les centres de formation professionnelle appuyés par le projet, (iii) les

producteurs/éleveurs, (iv) les femmes issues des villages ruraux et vulnérables, (v) Les institutions de microfinance et financière et les centres de formations. Le PAEIJ-SP couvre toute l'étendue du territoire national et par conséquent, les 05 régions économiques du Togo.

Tableau 1.3 : Affectation des ressources par composante et par financement (en milliers de FCFA)

Composantes	UC	FCFA	%	FAD	FAT	FSN	GOUV.
Développement des compétences entrepreneuriales des jeunes dans les secteurs porteurs	5,39	4 447,77	35,32	3 403,02	1 044,75	0,00	0,00
Mise en place d'un dispositif inclusif de financement	8,17	6 735,17	53,50	7 98,53	51,84	5 359,25	525,55
Appui à la gestion et à l'évaluation d'impact du Projet	1,71	1 407,23	11,18	1 297,88	0,00	0,00	109,36
Total PAEIJ-SP	15,27	12 590,17	100,00	5 499,43	1 096,59	5 359,25	634,91

Source : Document de projet PAEIJ-SP, 2016

³ Une unité de compte équivaut à 824,5 FCFA

Tableau 1.4 : Composantes, budget et cibles du projet

Composantes/Sous composantes		Paquets d'activités prévues	Budget prévu par composante (FCFA)	Bénéficiaires (prévision de départ)
Composante 1 : Développement des compétences entrepreneuriales des jeunes dans les secteurs porteurs.	S/Composante : Appui à l'entrepreneuriat des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des modèles d'affaires et identification des filières ; - Renforcement des capacités à l'entrepreneuriat (PME et primo entrepreneurs) ; - Accompagnement à l'entrepreneuriat (PME et primo entrepreneurs) ; - Accompagnement post-crédation d'entrepreneuriat (primo entrepreneurs) ; - Développement de l'entrepreneuriat féminin ; - Alphabétisation fonctionnelle et le planning familial ; - Appui au dispositif de formation intégrant les besoins du marché et l'enseignement de l'entrepreneuriat ; - Mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation 	4 219 195 332	<ul style="list-style-type: none"> • 12 PME structurantes établies, • 1200 jeunes entrepreneurs (dont 15% de femmes), • 14 200 producteurs/éleveurs (dont 10% de femmes) et 200 femmes issues des villages ruraux et vulnérables,
	S/Composante : Appui à la mise en place d'un dispositif de formation intégrant les besoins du marché et l'enseignement de l'entrepreneuriat			
Composante 2 : Appui à la mise en place d'un dispositif inclusif de financement	S/Composante : Mise en place du dispositif de financement de l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'entrepreneuriat ; - Financement de l'entrepreneuriat pilote (économie verte et tourisme) ; - Financement de l'entrepreneuriat dans les villages vulnérables ; - Renforcement des capacités des institutions financières ; - Mise en place d'un dispositif inclusif de micro assurance et de mutuelle de santé ; - Appui à la mise en place d'un mécanisme de garantie de portefeuille de financement. 	6 627 424 968	<ul style="list-style-type: none"> • 1000 jeunes formés dans les centres de formation professionnelle appuyés par le projet dont 15% de femmes. • Les autres cibles du projet sont ainsi 4 IMF et 1 IF et 5 centres de formation dans ces mêmes régions
	S/Composante : Renforcement de capacités des IFP et développement de nouveaux produits financiers			
	S/Composante : Appui à la mise en place d'un dispositif financier inclusif de financement des femmes dans les villages vulnérables			
	S/Composante : Appui à la mise en place des produits d'assurance adaptés au secteur agricole			
Composante 3 : Appui à la gestion et à l'évaluation d'impact du projet	S/Composante : Appui à la gestion et au suivi-évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et gestion du PAEIJ-SP ; - Mise en place d'un système de gestion administrative et financière du projet ; - Mise en place d'un système de suivi-évaluation du projet. 	1 743 556 134	
	S/Composante : Appui à la mise en place d'un dispositif d'analyse d'impact			
Total			12 590 176 434	

Source : Document de projet PAEIJ-SP, 2016

1.3.3 Résultats attendus du projet

Les résultats attendus du projet sont :

- ✓ 19 600 emplois directs sont créés (15% pour les femmes) ;
- ✓ Les revenus des bénéficiaires sont accrus de 25% ;
- ✓ 12 PME structurantes sont appuyées techniquement et ont accès au financement ;
- ✓ 1 200 jeunes (dont 15% de femmes) formés ont créé leur entreprise ;
- ✓ 14 200 producteurs/éleveurs (10% de femmes) ont accès au financement ;

1.3.4 Approches d'intervention du projet

Le projet se met en œuvre à travers l'approche chaîne de valeurs agricoles et le développement de clusters agro-industriels. La stratégie de mise en œuvre du PAEIJ-SP est basée sur :

- I. L'approche chaîne de valeurs ;
- II. Le développement de clusters agro-industriels ;
- III. Le faire-faire.

❖ Approche chaîne de valeurs

L'approche chaîne de valeurs vise à rendre la production agricole et la commercialisation plus efficaces en augmentant la valeur ajoutée ainsi que l'amélioration des revenus pour tous les acteurs le long du système de production agricole.

❖ Développement de clusters agro-industriels

Un cluster agro-industriel constitue une concentration, un regroupement ou une agrégation d'acteurs (producteurs/groupements de producteurs, PME/PMI structurantes, agrégateurs/transformateurs, prestataires de services d'appui/fournisseurs de biens). C'est aussi

- ✓ 1 000 jeunes (dont 15% de femmes) formés dans les centres de formation appuyés par le projet ;
- ✓ 5 centres de formation équipés intègrent les nouveaux modules de formation ;
- ✓ 4 IMF et une banque sont formées au financement des CVA ;
- ✓ 3 IMF pilotent le mobile banking ;
- ✓ 21 villages bénéficient de financement d'équipements pour les AGR ;
- ✓ Les capacités de l'observatoire national de l'emploi sont renforcées.

aussi un groupe d'acteurs qui sont engagés et interconnectés dans le même sous-secteur/filière/chaîne de valeur avec une construction des réseaux de valeur pour relever les défis communs et poursuivre des opportunités communes.

❖ Faire-faire

La stratégie du faire-faire est une délégation de compétence du PAEIJ-SP aux structures publiques nationales et aux opérateurs privés partenaires au niveau national, sous-régional et international dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet. Sur le plan national, cette stratégie est mise en œuvre à travers des conventions et/ou appuis techniques et financiers avec des structures publiques et privées partenaires notamment : INSEED, ANPE/ONE, ONG (AGAIB Centrale, INADES-Formation Togo, CASADDVR/RAID, COPAF-Togo), institutions financières (Orabank-Togo, Coopec-AD, ASJD, Coopec Iléma, Promofinance, CEF-MF, COOPEC SIFA, UMECTO), Centres de formation métiers (YMCA, INFA de Tové, CIDAP, CARTO et CPIA).

Chapitre 2

Méthodologie de l'analyse de l'impact



L'analyse d'impact est basée sur la production des indicateurs du cadre de résultats du projet portant sur l'incidence de pauvreté, l'emploi. En dehors des indicateurs du cadre de projet, d'autres indicateurs relatifs aux revenus et aux conditions de vie des ménages sont produits selon les méthodes d'analyse décrites dans cette section.

2.1. Rappel de la théorie du changement

Le constat de départ est que les populations, notamment les jeunes et les femmes scolarisés se caractérisent par un niveau de chômage relativement plus élevé qui croît au fur et à mesure que l'on monte dans la pyramide éducative.

En effet, lorsqu'on considère l'ensemble de la population en âge de travailler (c'est-à-dire les 15-59 ans), le taux de chômage s'évalue à 7,1% pour les actifs ayant le niveau primaire, à 8,5% pour les actifs ayant le niveau du premier cycle du secondaire et à 9,9% pour les actifs ayant le niveau du second cycle. Il augmente ensuite jusqu'à 13,8% (soit près de deux fois le taux du primaire) pour les diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) et à 29,9% (soit environ 4,5 fois le taux du primaire) pour les actifs ayant le niveau du supérieur. Cette situation est principalement le reflet de l'insuffisance de la qualité de l'ETFP et de l'enseignement supérieur et leur inadéquation

aux besoins du marché de l'emploi (Annexe technique du rapport d'évaluation du PAEIJ-SP, 2015).

Au regard de la situation ainsi décrite, l'État avec l'appui de la BAD, ont supposé que la combinaison réussie des actions suivantes pourrait contribuer à la croissance inclusive et à la réduction de la pauvreté à travers le PAEIJ-SP :

- développement des compétences entrepreneuriales dans les secteurs porteurs ;
- mise en place d'un dispositif inclusif de financement de l'entrepreneuriat.

La théorie du changement du projet soutient que les bénéficiaires du PAEIJ-SP seront en effet plus résilients parce que les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant la pauvreté, le chômage et le sous-emploi des jeunes seront traités si ces deux (02) actions sont réunies.

2.2. Méthode d'évaluation d'impact

Diverses études ont été capitalisées dans le cadre de l'évaluation d'impact du projet. La performance globale, objet d'une autre étude n'a pas été abordée dans le cadre de la présente étude. Cette étude porte essentiellement sur la production et l'analyse des indicateurs d'impact du PAEIJ-SP.

L'évaluation d'impact fait ressortir l'amélioration des conditions de vie sur différents aspects des bénéficiaires du PAEIJ-SP par rapport aux non bénéficiaires. Le revenu des bénéficiaires et le nombre d'emplois créés par le projet constituent les principaux indicateurs de l'évaluation d'impact. Pour cela, deux types d'enquêtes ont été

réalisés : une enquête par sondage auprès des bénéficiaires et d'un groupe témoin et une enquête qualitative auprès des responsables des PME/PMI et des groupements de producteurs. Ces données collectées ont été complétées par une revue documentaire (document de projet, rapports d'études, d'activité du PAEIJ-SP, rapport de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2022, etc.).

2.2.1 Méthode de la double différence

La double différence (diff-diff) compare les différences de résultats au fil du temps entre un groupe bénéficiaire et un groupe témoin. La différence dans les résultats au début et à la fin du PAEIJ-SP pour le groupe participant (la première différence) contrôle les facteurs invariables dans le temps qui affectent ce groupe et la différence avant-après ne tient toutefois pas compte des facteurs externes variables dans le temps. Une manière de prendre en compte ces facteurs externes variables dans le temps est de mesurer la différence de résultats au début et à la fin du PAEIJ-SP pour un groupe qui n'a pas participé au projet.

La méthode de la double différence est couplée

2.2.2 Analyse multivariée

L'analyse de données a permis d'identifier les facteurs associés à l'amélioration de revenu des producteurs. Aussi des indices rendant compte de l'amélioration des conditions de vie des ménages sont-ils produits au niveau des bénéficiaires et des témoins. Il s'agit des indices tels que :

- Indice de niveau de vie des ménages;

2.2.2.1. Construction de l'indice de condition de vie

Dans cette partie, l'analyse des résultats est faite à partir de l'évolution des conditions de vie des exploitants. Avant de passer à la phase d'analyse, il est opportun de jeter un regard particulier sur la définition du concept « condition de vie » et la présentation du cadre méthodologique.

- **Définition de la condition de vie**

Il n'est pas facile de définir la condition de vie en raison de la multitude d'indicateurs et des champs d'études concernés. Mais pour éviter de traiter les aspects politiques, le cadre conceptuel se limitera en priorité aux conditions matérielles et au niveau du capital humain.

En effet, le concept de condition de vie renvoie aux disparités socio-économiques, l'accès à des services et à la possession des biens. Dans cette

de test statistique de comparaison de moyenne, aussi bien, auprès des bénéficiaires des actions du projet qu'auprès des témoins (non bénéficiaires). Cette comparaison est faite sur les indicateurs ci-après ;

- revenu moyen par producteur issu de l'exploitation ;
- superficie moyenne emblavée par producteur ;
- rendement moyen par producteur obtenu à l'hectare.

- Évolution des moyens d'existence durable mesurée par l'indice de condition de vie et de score de sécurité alimentaire

S'agissant de la pauvreté, à partir des résultats de l'enquête EHCVM 2021, un modèle de prédiction est élaboré pour produire l'incidence de pauvreté dans les deux groupes cibles de l'enquête (bénéficiaire et témoin). La méthodologie de calcul des autres indicateurs sont présentés dans les prochaines sections.

analyse, la condition de vie est mesurée par les indicateurs suivants :

- (i) La fréquentation scolaire des membres du ménage de l'exploitant est considérée comme le proxy du niveau de leur capital humain. Elle est catégorisée en deux modalités (1 = A fréquenté ou fréquente actuellement, 2 = N'a jamais fréquenté).

(ii) La fréquentation scolaire des membres du ménage de l'exploitant est considérée comme le proxy du niveau de leur capital humain. Elle est catégorisée en deux modalités (1 = A fréquenté ou fréquente actuellement, 2 = N'a jamais fréquenté).

(iii) Le statut d'occupation de logement : il s'agit de voir si le ménage habite une maison familiale ou s'il est propriétaire de la maison (avec titre foncier ou non) ou encore s'il est locataire ou logé gratuitement. Cette variable a trois modalités : 1 = « propriétaire du logement », 2 = « locataire du logement », 3 pour « logé gratuitement ».

(iv) Le Type de matériaux du toit permet d'apprécier la qualité de la nature du toit du bâtiment principal occupé par le ménage. Pour ce faire, la variable est catégorisée en trois modalités : 1 = matériau inadéquat (paille, banco, planche), 2 = Tôles/Tuiles/Bac Alu, 3 = Dalle / béton.

(v) Le Type de matériaux des murs permet d'apprécier la qualité du matériau le plus utilisé dans la construction des murs. Selon sa qualité, on distingue trois types de matériaux : 1 = les matériaux inadéquats (paille, banco, planche, chaume), 2 = « les pierres, semi dure » et 3 = les « parpaing, briques, cuites, vitres ».

(vi) Le type de matériau du sol permet d'apprécier la nature du sol. Dans la catégorisation, la terre cuite et le sable sont considérés comme un matériau inadéquat. Les autres modalités sont : 2 = les matériaux « bois, planche » et 3 = « ciment, carreau, marbre ou granito).

(vii) Le mode d'éclairage du logement, il s'agit de voir si le ménage utilise de l'électricité comme principale source d'énergie d'éclairage ou pas. Si le ménage utilise principalement de l'électricité, on lui affecte la valeur 1 et 2 sinon.

(viii) Le type d'aisance permet d'apprécier la qualité du système d'assainissement du ménage, notamment la nature des toilettes utilisées. Les modalités considérées sont les suivantes : 1 = pas de toilettes (dans la nature), 2 = Fosses sèches et 3 = WC avec chasse.

(ix) Enfin les sources d'approvisionnement en eau de boisson permettent d'apprécier la qualité de l'eau de boisson du ménage. Selon les sources, on distingue trois modalités : 1 = robinet de TDE, fontaine public, 2 = forage et puits et 3 = rivière, marigot, eau de pluie.

Les huit (08) variables retenues ont été utilisées pour construire un indicateur synthétique en utilisant l'approche inertie. Cet indicateur permettra de prendre en compte simultanément les huit (08) variables et d'attribuer un score à chaque individu.

L'approche méthodologique du calcul de l'indicateur est présentée dans les paragraphes suivants.

• **Aperçu sur l'approche méthodologique**

La construction de l'indicateur synthétique de condition de vie est basée sur l'approche inertie visant à définir un score de discrimination pour chaque exploitant. Cette approche d'inertie utilise les techniques d'analyses multidimensionnelles. Parmi ces outils d'analyse, l'analyse des correspondances multiples (ACM) est celle qui est plus adaptée à notre projet. La forme

fonctionnelle de l'indicateur synthétique de condition de vie (ISCV) est définie comme suit :

Considérons $IECV_i$ la valeur de l'indice élémentaire des conditions de vie d'un ménage exploitant i , sa forme fonctionnelle est alors :

$$IECV_{i,t} = \frac{1}{K} \sum_{k=1}^K \sum_{j_k}^{J_k} W_{j_k}^k(t) I_{i,j_k}^k$$

Où K désigne le nombre total des variables catégorielles, j_k est la $j^{\text{ème}}$ catégorie de la variable k , J_k le nombre total des catégories de la variable k , $W_{j_k}^k(t)$ désigne le poids ou le score normalisé de la $j^{\text{ème}}$ catégorie de la variable k sur chaque axe t retenu de l'ACM et I_{i,j_k}^k la variable binaire prenant la valeur 1 lorsque l'unité a la catégorie j_k et 0 sinon.

$$I_{i,j_k}^k = \begin{cases} 1 & \text{si } j_k \in k \\ 0 & \text{si } j_k \notin k \end{cases}$$

Les coefficients de pondération obtenus par l'ACM correspondent aux scores sur les axes factoriels. La valeur de l'indice élémentaire pour tout ménage i correspond tout simplement à la moyenne des scores des variables catégorielles.

2.2.2.2. Mesure de l'insécurité alimentaire

L'évaluation des conditions de vie des ménages dans le cadre du projet PAEIJ-SP prend en compte également les conditions de nutrition et de sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'adéquation des ressources alimentaires pour répondre aux besoins nutritionnels de la population d'un pays, d'une région ou du monde entier. Elle englobe plusieurs dimensions, notamment : disponibilité alimentaire, accès alimentaire, utilisation alimentaire, stabilité, qualité et sécurité alimentaire. Dans le cadre de ce document, la méthodologie retenue est l'approche d'une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (FIES).

Dans l'enquête d'évaluation d'impact du projet PAEIJ-SP, le module d'enquête sur la sécurité alimentaire a collecté des données relatives aux expériences et conditions typiques associées à

L'indicateur synthétique de condition de vie est la combinaison linéaire des indices élémentaires pondérés par les valeurs propres (λ_t) de chaque axe. La forme fonctionnelle de l' $ISCV_i$ s'écrit de la façon suivante :

$$ISCV_i = \frac{\sum_t^p (\lambda_t * IECV_{i,t})}{\sum_t^p \lambda_t}$$

La valeur p correspond au nombre des axes factoriels retenus. La valeur de l'indice a été normalisée sur l'échelle de 0 à 1 à partir de la méthode « min-max » d'après la formule qui suit :

$$ISCV_i^{norm} = \frac{ISCV_i - ISCV_{i,min}}{ISCV_{i,max} - ISCV_{i,min}}$$

l'insécurité alimentaire. Les données sont analysées à l'aide du modèle de Rasch (également connu sous le nom de modèle logistique à un paramètre, 1-PL), qui postule que la probabilité d'observer une réponse affirmative du répondant i à la question j , est une fonction logistique de la distance, sur une échelle sous-jacente de gravité, entre la position du répondant, \mathbf{a}_i et celle de l'item \mathbf{b}_j . La probabilité d'être en sécurité alimentaire est donnée par :

$$\text{Prob}\{X_{i,j} = \text{Oui}\} = \frac{\exp(\mathbf{a}_i - \mathbf{b}_j)}{1 + \exp(\mathbf{a}_j - \mathbf{b}_j)}$$

Les paramètres \mathbf{a}_i et \mathbf{b}_j sont estimés à l'aide de procédure d'un programme de maximisation de la probabilité d'être en sécurité alimentaire. Les paramètres, en particulier, sont interprétés comme une mesure de la gravité de la condition de sécurité alimentaire pour chaque répondant et sont utilisés pour les classer en catégories d'insécurité alimentaire.

La méthode de calcul du score de la sécurité alimentaire examine les trois classes suivantes : a) insécurité alimentaire légère ; b) insécurité alimentaire modérée ou grave et c) insécurité alimentaire grave, et estime la probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave ($P_{mod+gra}$) et la probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire grave (P_{gra}) pour chaque répondant, avec $0 < P_{gra} < P_{mod+gra} < 1$. La probabilité d'être en sécurité alimentaire ou en insécurité alimentaire légère peut être obtenue à travers l'équation suivante : $P_{sa} = 1 - P_{mod+gra}$.

La prévalence de l'insécurité alimentaire à des niveaux modérés ou graves ($IA_{mod+gra}$), et à des

niveaux graves (IA_{gra}) dans la population est calculée comme la somme pondérée de la probabilité d'appartenir à la classe d'insécurité alimentaire modérée ou grave, et à la classe d'insécurité alimentaire grave, respectivement, de tous ménages répondants dans l'échantillon :

$$IA_{mod+gra} = \sum_i P_{imod+gra} \times w_i \quad \text{et} \quad IA_{gra} = \sum_i P_{igra} \times w_i$$

où w_i sont des poids de post-stratification qui indiquent la proportion de ménages dans la population nationale représentée par chaque élément de l'échantillon.

2.3. Méthodologie de réalisation de l'enquête

2.3.1 Méthode de collecte, champ de l'étude et population

Deux (02) approches ont orienté la collecte des données auprès de la population cible composée des bénéficiaires et des témoins. Il s'agit de l'approche quantitative et de l'approche qualitative.

- **Approche quantitative**

Il s'agit d'enquête par sondage auprès des producteurs du soja. L'unité statistique de cette enquête est constituée des ménages des producteurs. Afin de s'assurer de l'effet propre de mise en œuvre du projet, des non bénéficiaires constituant le groupe des témoins ont été inclus dans la population cible.

En plus de la collecte auprès des ménages des

exploitants, la collecte de données a porté sur le compte d'exploitation qui s'est faite auprès des PME/PMI constituées d'unités structurantes et des agrégateurs.

- **Approche qualitative**

En complément à l'enquête quantitative, l'approche qualitative à travers des discussions de groupes et des entretiens individuels a permis d'approfondir les analyses sur les différents aspects de la chaîne de valeurs. Les PME/PMI (structurantes et agrégateurs), les groupements de producteurs et les entreprises structurantes des différentes filières sont la cible de l'approche qualitative.

2.3.2 Bases de sondage

Les données de suivi de l'UGP/PAEIJ-SP ont servi de base de sondage pour la constitution de l'échantillon des bénéficiaires, celles provenant du ministère de l'agriculture sont utilisées pour le

tirage des non bénéficiaires. Des échantillons indépendants sont constitués pour différentes spéculations du projet.

Chacune des bases de sondage est constituée de primo-entrepreneurs individuels dont la taille de l'exploitation est élevée, au moins 3 ha (pour toute spéculation) et des petits producteurs constitués en groupements dont la taille d'exploitation, moins élevées, généralement moins de 3 ha. Ainsi la constitution de l'échantillon est stratifiée selon l'appartenance à un groupement et selon la région d'intervention comme domaine d'études. Ce plan d'échantillonnage a permis de produire des résultats représentatifs par région d'intervention et par appartenance à un groupement.

Étant donné que les efforts du projet sont plus concentrés au niveau de la filière soja, l'étude quantitative détaillée ne concerne que cette filière. La structure de la base de sondage de la filière soja est celle du tableau 2.1.

Le plan de sondage est structuré en huit (08) domaines. Dans chaque région, il y a deux domaines portant sur les bénéficiaires et les témoins stratifiés en primo-entrepreneurs et membres de coopératives ou de groupements d'effectifs variables.

Tableau 2.1 :Effectif des producteurs de soja selon la catégorie d'exploitant et par région

	BÉNÉFICIAIRE			TÉMOIN		
	Groupement	Primo-Entrepreneur	Total	Groupement	Primo-Entrepreneur	Total
SAVANES	38	13	51	141		141
KARA	247	77	324	266	647	913
CENTRALE	402	180	582		1 088	1 088
PLATEAUX	719	417	1 136		1 232	1 232
TOTAL	1 406	687	2 093	407	2 967	3 374

Source : UGP, 2022

2.3.3 Échantillonnage

L'analyse de l'impact du projet s'est basée sur deux approches. Les résultats au niveau de la filière soja sont captés à travers une étude quantitative et au niveau des autres filières comme le maïs, le manioc et l'élevage des volailles puis des petits ruminants, l'approche qualitative a été adoptée. La méthode d'échantillonnage diffère selon l'approche utilisée.

❖ Cas de la filière soja

Au premier degré, un nombre constant des bénéficiaires et des témoins a été tiré par région à partir de la formule qui suit :

$$n = \frac{z^2 p(1-p)fw}{d^2}$$

Les valeurs suivantes sont retenues pour les différentes variables :

- n = taille de l'échantillon
- z = est la statistique qui définit le niveau de confiance selon la loi normale centrée réduite (pour un niveau de confiance de 95%, z = 1,96,)
- p = proportion des producteurs dans la population agricole par filière (p est pris ici égal à 50%)
- d = marge d'erreur tolérée (par exemple on cherche la proportion réelle à 12% près)
- f = effet de sondage, f=1 car aucune étude similaire n'a été réalisée
- w = 1,2 (on anticipe 20 % de cas de non réponse, le risque de ne pas trouver les exploitant étant élevé).

On obtient une taille de 205 producteurs par domaine. Au second degré, les individus ont été tirés proportionnellement à leur taille et selon leur appartenance à un groupement. Dans le

domaine de la région des Savanes où l'effectif de la population cible est inférieur à la taille de l'échantillon, la collecte s'est faite à travers un recensement systématique de tous les individus.

Tableau 2.2 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie d'exploitant et par région

	BÉNÉFICIAIRE			TÉMOIN		
	Taille de l'échantillon	Groupement	Primo-Entrepreneur	Taille de l'échantillon	Groupement	Primo-Entrepreneur
SAVANES	51	38	13	141	141	0
KARA	205	156	49	205	60	145
CENTRALE	205	142	63	205	0	205
PLATEAUX	205	130	75	205	0	205
TOTAL	666	466	200	756	201	555

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

❖ Cas des autres filières

Au niveau des autres filières, un guide d'entretien individuel a été conçu pour capter la perception des bénéficiaires sur l'amélioration de leurs conditions de vie grâce aux interventions du PAEIJ-SP.

Au total, 106 producteurs et présidents de groupement ont été enquêtés comme suit : (i) Maritime 15, (ii) Plateaux 52 ; (iii) Centrale 7, (iv) Kara 23 et (v) Savanes 9.

2.4. Déroulement de la collecte de données

2.4.1. Enquête pilote

Afin d'assurer une collecte de données fiables, toutes les procédures de collecte de données ont été prétestées. A cet effet, au cours de la formation des agents de collecte, une sortie de terrain a été organisée à Noépé. L'application de collecte de données a été testée pour s'assurer de son bon fonctionnement avant le déploiement des équipes dans les zones faisant

partie de l'échantillon. Il faut noter que cette zone choisie pour l'enquête pilote ne fait pas partie de l'échantillon de l'enquête principale.

A la fin de la collecte des données de l'enquête pilote les données ont été exploitées et ont permis de finaliser les outils devant servir pour la collecte des données de l'enquête principale.

2.4.2. Enquête principale

La formation des agents enquêteurs pour la collecte principale des données a regroupé 45 agents formés dont 8 agents pour les discussions de groupe. Les femmes représentent 51% du personnel recruté. La formation a porté sur les techniques de collecte des données dans les ménages, les différentes sections du questionnaire, l'utilisation de la tablette, le

remplissage du questionnaire à l'aide de la tablette. Tout au long de la formation, des tests réguliers ont été réalisés pour évaluer le niveau d'assimilation des différents concepts, des modalités des variables des différents modules du questionnaire. La plupart des interviews se faisant en langues locales, des simulations ont

également été faites pour leur permettre de maîtriser les subtilités liées à la traduction en langues locales.

A l'issue de la formation, les meilleurs agents, 43 au total dont 24 de sexe féminin ont été retenus et déployés dans les différentes zones couvertes par l'étude. La collecte des données s'est déroulée du 17 au 31 Mars 2023.

Pour s'assurer du bon déroulement de la collecte des données, une équipe composée des cadres de l'INSEED a effectué une mission de supervision sur le terrain pour faire le suivi des agents de collecte. Une mission de coordination conjointe avec les cadres de l'INSEED et ceux du PAEIJ-SP a également eu lieu pour s'enquérir du bon déroulement de la collecte.

Chapitre 3

Résultats d'impact dans la filière soja

4.2.2--Cadre-logique

Pays-et-titre-du-projet : Togo-Projet-d'appui-à-l'employabilité-et-l'insertion-des-jeunes-dans-les-secteurs-porteurs-(PAEIJ-SP)
 But-du-projet : Contribuer-à-crée-r-les-conditions-d'une-croissance-é-conomique-plus-inclusive-à-travers-le-renforcement-de-l'employabilité-des-jeunes-et-la-promotion-de-l'entreprenariat-dans-les-secteurs-porteurs

CHAÎNE-DES-RÉSULTATS	INDICATEURS-DE-PERFORMANCE			MOYENS-DE-VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES-D'ATTÉNUATION
	Indicateur (y-compris-les-ISC)	Situation-de-référence	Cible		
<p>IMPACT</p> <p>Contribuer-à-la-inclusive-et-ré-c-pauvreté</p>				Enquête-sur-l'emploi-et-le-	
<p>EFFETS</p> <p>Effet-1 : Les-re-bénéficiaires-d-améliorés</p> <p>Effet-2 : Inserti-ou-le-marché-</p>					

Le PAEIJ-SP a visé le renforcement de la résilience des jeunes femmes et jeunes hommes à travers l'appui à leur autonomisation technique et économique, précisément l'appui pour la structuration de leurs entreprises selon l'approche chaîne de valeurs, la promotion de systèmes financiers inclusifs et le renforcement de leurs capacités. Ce chapitre rend compte des résultats des actions du projet chez les producteurs de soja à travers l'évaluation de l'impact au niveau de leur production, système financier et condition de vie.

3.1 Production

Les interventions du projet ont contribué à l'amélioration de la productivité du soja auprès des bénéficiaires. Pour exposer cette performance, deux indicateurs d'effets sont mis en relief à travers les points suivants.

Les deux premiers points de cette partie portent sur l'évolution des facteurs de production notamment la superficie emblavée entre 2017 et 2022. Le dernier point aborde l'évolution du rendement de la production dans la même période.

3.1.1 Évolution de la superficie emblavée

3.1.1.1 Évolution de la superficie moyenne emblavée entre 2017 et 2022

Le projet a catégorisé les producteurs en fonction de la superficie emblavée. Un producteur est qualifié de petit producteur s'il emblave une superficie inférieure à 1,5 hectare. S'il emblave une superficie comprise entre 1,5 hectare à 5 hectares, il est considéré comme un moyen producteur et s'il en emblave au-delà de 5 hectares, il est qualifié de grand producteur.

Le test de comparaison de moyenne révèle une différence significative de la superficie moyenne au seuil de 1% chez les bénéficiaires. En effet, dans l'ensemble, on note que la superficie moyenne emblavée chez les bénéficiaires a significativement augmenté de 2,27 hectares de la campagne agricole 2017-2018 à la campagne agricole 2022-2023 (Tableau 3.1 :) alors que l'augmentation n'est pas significative chez les non bénéficiaires. Par ailleurs, au cours de la campagne agricole 2022-2023, les bénéficiaires ont emblavé en moyenne 2,15 hectares de plus que les non bénéficiaires.

L'analyse selon la zone d'intervention montre une augmentation significative de la superficie moyenne emblavée chez les bénéficiaires dans toutes les régions. Cela l'est davantage dans la région des plateaux (3,29 hectares) que dans les autres régions.

Selon le sexe, on enregistre une tendance à la hausse de la superficie emblavée chez les hommes quel que soit leur statut (bénéficiaire ou non). Cependant, les bénéficiaires ont emblavé en moyenne 2,10 hectares de plus que les témoins en 2022. En revanche chez les témoins de sexe féminin, la superficie emblavée a diminué en moyenne de 0,62 hectare entre 2017 et 2022 alors que les femmes bénéficiaires ont étendu leur exploitation significativement de 1,70 hectare.

Il ressort de cette analyse que le PAEIJ-SP a contribué à augmenter la capacité de production des bénéficiaires du projet.

Tableau 3.1 : Évolution de la superficie moyenne emblavée entre les campagnes agricoles 2017 et 2022

	2017		2022		Différence entre		
	Référence	Bénéficiaire	Témoin	Ensemble	Bénéficiaire 2022-2017	Témoin 2022-2017	Bénéficiaire et Témoin en 2022
Zone d'intervention							
Plateaux	3,46	6,75	4,37	5,59	3,29***	0,90	2,38***
Centrale	2,22	4,26	2,28	3,18	2,04***	0,06	1,99***
Kara	2,00	3,47	1,78	2,22	1,47***	-0,22	1,69***
Savanes	1,83	4,09	4,03	4,04	2,26***	2,20***	0,05
Sexe de l'exploitant							
Homme	2,79	5,11	3,02	3,84	2,32***	0,22*	2,10***
Femme	2,00	3,08	1,38	1,84	1,08**	-0,62**	1,70***
Groupe d'âge de l'exploitant							
Moins de 36 ans	2,83	5,08	3,22	4,01	2,25***	0,39	1,86***
36 ans et plus	2,59	4,88	2,64	3,45	2,30***	0,05	2,24***
Appartenance à un groupement							
Membre du groupement	2,20	4,71	2,85	3,74	2,51***	0,65***	1,87***
Primo-entrepreneur	2,85	5,81	2,75	3,41	2,96***	-0,10	3,06***
Catégorie de producteur							
Petit producteur	0,80	0,86	0,81	0,82	0,06	0,01	0,05
Moyen producteur	2,50	2,75	2,56	2,63	0,25***	0,06	0,19***
Grand producteur	7,64	9,75	7,91	8,96	2,11***	0,27	1,84***
Ensemble	2,68	4,95	2,80	3,62	2,27***	0,12	2,15***

*** significativité au seuil de 1%, ** significative au seuil de 5%, * significativité au seuil de 10%.

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.1.1.2 Évolution de la proportion par taille de superficie

L'analyse du tableau 3.2 ressort que la proportion des petits producteurs bénéficiaires du PAEIJ-SP a diminué de 9,7 points de pourcentage entre les campagnes agricoles de 2017/2018 et 2022/2023 au profit des moyens producteurs et des grands producteurs. Cette proportion est passée de 38,2% en 2017 à 28,5% en 2022.

L'analyse selon le sexe montre qu'en 2017 plus de la moitié (54,9%) des femmes exploitent de petites parcelles (inférieur à 1,5 hectare). Après six campagnes agricoles consécutives, cette proportion a augmenté de 2,2 points de pourcentage. Chez les hommes, on observe une tendance inverse. La proportion des petits producteurs a diminué au profit des moyens et grands producteurs, soit 24,8% en 2022 contre 35,6% en 2017. Celle des grands producteurs est passée de 17,2% en 2017 à 25,8% en 2022. Cela s'expliquerait par la facilité d'accès des hommes au foncier.

La région des Plateaux compte proportionnellement plus de grands producteurs, 24,0% des producteurs emblavaient plus de 5 hectares en 2017. Ce taux est passé à 37,0% en 2022. On note également une augmentation de la proportion des grands producteurs au détriment des petits et moyens producteurs dans les autres régions.

Tableau 3.2 : Évolution de la capacité de production des producteurs entre les campagnes agricoles 2017/2018 et 2022/2023

Catégorie de producteur	Ensemble	Bénéficiaire	Témoin	Masculin	Féminin	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
2017/2018									
Petit producteur	38,2	32,1	46,8	35,6	54,9	26,5	38,8	48,8	60,3
Moyen producteur	45,5	45,6	45,4	47,3	34,7	49,5	51,4	40,5	31,2
Grand producteur	16,2	22,2	7,8	17,2	10,4	24	9,8	10,7	8,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2022/2023									
Petit producteur	28,5	15,7	36,3	24,8	57,1	15,8	24,8	50,5	10,6
Moyen producteur	47,8	48,6	47,3	49,4	35,4	47,2	55	37,3	55,9
Grand producteur	23,7	35,7	16,4	25,8	7,5	37	20,2	12,2	33,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.1.2 Évolution du rendement

Le Tableau 3.3 : fait l'état de l'évolution du rendement moyen entre la période de référence 2017/2018 et la campagne 2022/2023. Il ressort que, de 2017 à 2022, le rendement a augmenté de 80 kg à l'hectare chez les bénéficiaires contre 50 kg à l'hectare chez les témoins en moyenne. Sur un hectare, les bénéficiaires ont récolté 30 kg de soja de plus que les témoins à la campagne de 2022-2023.

L'analyse selon les régions montre que l'augmentation du rendement entre 2017 et 2022 chez les bénéficiaires de la région de Kara (110 kg à l'hectare) est significativement la plus élevée. La plus faible est enregistrée au niveau de la région des Plateaux (70 kg à l'hectare). Chez les témoins, à l'exception de la région des Savanes, on enregistre une tendance à la hausse du rendement moyen au niveau des autres régions.

S'intéressant au sexe, l'analyse révèle que le rendement dans les exploitations tenues par les femmes, s'est plus amélioré que dans celles des hommes. Au niveau des bénéficiaires, le rendement moyen chez les femmes a augmenté de 160 kg à l'hectare entre 2017 et 2022, deux fois plus élevé que chez les hommes. On enregistre

la même tendance chez les témoins. Le rendement a augmenté de 120 kg à l'hectare entre 2017 et 2022.

Les résultats montrent que ce sont les petits producteurs qui ont le plus amélioré leur rendement. Chez les bénéficiaires, entre 2017 et 2022, le rendement a augmenté de 100 kg à l'hectare au niveau des petits producteurs tandis qu'au niveau des moyens et des grands producteurs, cette augmentation est respectivement de 80 et 90 kg. Chez les témoins, les moyens producteurs s'en tirent mieux avec une augmentation de 80 kg contre 30 et 50 kg respectivement pour les petits et les grands producteurs. La comparaison en 2022 entre témoins et bénéficiaires montre que seuls les petits producteurs ont significativement amélioré leur rendement. L'augmentation de la superficie semble impacter négativement le rendement. La difficulté d'accès à la main d'œuvre et le retard dans l'octroi du crédit pourraient justifier cette situation, particulièrement chez les grands producteurs.

Tableau 3.3 : Évolution du rendement moyen entre 2017 et 2022

	2017				2022				Différence entre		
	Référence	Bénéficiaire	Témoin	Ensemble	Bénéficiaire 2022-2017	Témoin 2022-2017	Bénéficiaire et Témoin en 2022				
Zone d'intervention											
Plateaux	0,99	1,06	1,08	1,07	0,07***	0,09***	-0,02***				
Centrale	0,99	1,09	1,06	1,07	0,10***	0,08***	0,02***				
Kara	0,90	1,01	1,01	1,01	0,11***	0,10***	0,00***				
Savanes	1,10	1,18	1,02	1,05	0,09**	-0,08***	0,17***				
Sexe de l'exploitant											
Homme	1,00	1,07	1,04	1,05	0,07***	0,04***	0,03***				
Femme	0,90	1,05	1,02	1,03	0,16***	0,12***	0,03				
Groupe d'âge de l'exploitant											
Moins de 36 ans	1,01	1,07	1,01	1,04	0,07***	0,01***	0,06***				
36 ans et plus	0,97	1,07	1,05	1,05	0,10***	0,08***	0,02***				
Appartenance à un groupement											
Membre du groupement	1,11	1,07	1,06	1,06	-0,04***	-0,05***	0,01**				
Primo-entrepreneur	0,94	1,07	1,02	1,03	0,12***	0,08***	0,05**				
Catégorie de producteur											
Petit producteur	1,00	1,10	1,03	1,04	0,10***	0,03***	0,08***				
Moyen producteur	0,97	1,04	1,04	1,04	0,08***	0,08***	0,00				
Grand producteur	1,00	1,09	1,05	1,07	0,09***	0,05***	0,03				
Ensemble	0,98	1,07	1,04	1,05	0,08***	0,05***	0,03***				

*** significativité au seuil de 1%, ** significative au seuil de 5%, * significativité au seuil de 10%.

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.2 Accès au crédit

L'appui du PAEIJ-SP se fait à travers le renforcement des capacités ou/et à travers le financement selon les critères d'éligibilité prédéfinis. L'octroi de crédit aux bénéficiaires se fait à travers les Institutions de microfinance (IMF) et les banques partenaires du PAEIJ-SP. Le Tableau 3.4 : illustre l'accès au crédit chez les bénéficiaires et les non bénéficiaires.

Dans l'ensemble, au démarrage du projet, 42,2% des producteurs bénéficiaires ou non ont déclaré avoir reçu de financement. Cette proportion est passée à 47,4% en 2022. Elle est un peu plus élevée chez les bénéficiaires : près de la moitié (48,2%) avaient reçu du crédit à l'année du démarrage des financements et 64,9% en 2022. Il faut noter que ces crédits ne proviennent pas seulement du mécanisme de financement du projet même pour les bénéficiaires. S'agissant des crédits octroyés par une IMF partenaire du PAEIJ-SP, 18,7% et 33,3% de ces producteurs ont respectivement reçu du financement en 2017 et en 2022. L'analyse ressort que les témoins ont relativement plus de difficultés d'accès au crédit.

En effet, le taux d'accès au crédit est de 34,7% en 2017 et de 36,6% en 2022. De plus, la progression reste faible sur la période.

L'analyse selon le sexe révèle que l'accès des hommes au crédit auprès d'une IMF partenaire du PAEIJ-SP est plus élevé (34,1%) que celui des femmes (24,5%) à la fin du projet alors qu'en début du projet, la proportion des femmes ayant accès au crédit est plus élevée (23,9%) que celle des hommes (17,9%).

Globalement, quels que soient la source de financement et le statut du producteur, les résultats montrent que les membres de groupement ont plus d'accès au crédit que les primo-entrepreneurs individuels. Il en est de même pour les grands producteurs. A la fin du projet, plus de la moitié (54,0%) des grands producteurs ont bénéficié d'un prêt auprès d'une IMF partenaire de PAEIJ-SP alors que les petits producteurs peinent à avoir un financement, seulement un sur cinq (17,2%) d'entre eux ont pu bénéficier d'un financement PAEIJ-SP.

Tableau 3.4 : Accès au crédit entre 2017 et 2022

	Ensemble		Bénéficiaire		Témoin		Accès au crédit auprès d'une IMF Partenaire de PAEIJ-SP	
	2017	2022	2017	2022	2017	2022	2017	2022
Zone d'intervention								
Plateaux	69,8	59,2	74,3	71,4	61,6	46,2	39,6	46,5
Centrale	17,5	49,8	19,0	65,6	15,2	36,1	4,4	38,2
Kara	16,2	25,1	19,8	43,8	11,3	18,5	3,5	14,7
Savanes	32,1	71,0	38,3	93,5	29,7	65,6	1,4	37,7
Sexe de l'exploitant								
Masculin	40,4	47,7	46,4	65,0	32,9	36,4	17,9	34,1
Féminin	53,9	43,5	58,8	62,5	47,1	36,4	23,9	24,5
Appartenance à un groupement								
Membre d'un groupement	47,5	55,1	52,0	69,0	17,8	42,2	20,8	41,3
Primo-entrepreneur	40,2	34,3	45,2	49,5	36,3	30,2	17,9	19,5
Catégorisation des producteurs								
Petit producteur	31,8	29,3	40,3	51,1	25,6	22,8	7,9	17,2
Moyen producteur	40,1	48,7	43,2	61,8	36,4	40,5	13,9	33,3
Grand producteur	58,7	68,5	60,2	76,4	54,4	57,9	40,4	54,0
Ensemble	42,2	47,4	48,2	64,9	34,7	36,6	18,7	33,3

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.3 Conditions de vie des exploitants

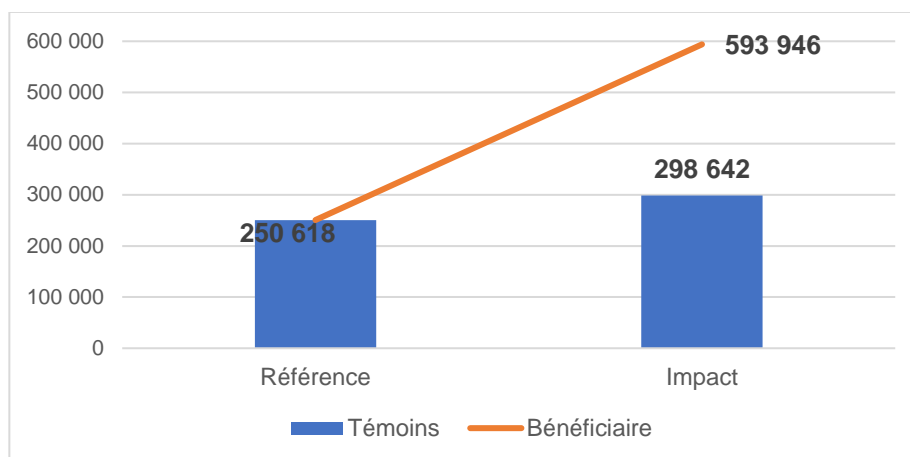
Cette section présente les différents facteurs socio-économiques qui déterminent la condition de vie des exploitants. Ces facteurs sont regroupés en quatre dimensions. La première est monétaire et représente le pouvoir d'achat des exploitants. La deuxième dimension fait référence à leur cadre de vie et à leur mode de vie qui renvoie aux conditions matérielles des ménages. La troisième dimension concerne la scolarisation des membres du ménage des exploitants et est mesurée par le taux net de scolarisation au primaire. La dernière dimension porte sur la sécurité alimentaire.

3.3.1 Évolution du revenu agricole des ménages

Principal indicateur du cadre de suivi du PAEIJ-SP, l'évolution du revenu moyen par producteur est un élément important de l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires. Entre les campagnes 2017-2018 et 2022-2023, pour l'ensemble des producteurs bénéficiaires comme témoins, le revenu moyen (graphique 3.1 et Tableau 3.5 :) s'est significativement amélioré, passant de 250 618 F CFA à 410 795 F CFA soit une augmentation absolue de 160 176 F CFA correspond à un taux de 63,9 %. Cette amélioration est essentiellement portée par les

bénéficiaires de PAEIJ-SP puis que leur revenu a plus que doublé (136,9%) soit une augmentation absolue de 343 328 FCFA alors que chez les témoins sur la même période, l'augmentation moyenne n'est que de 48 023 F CFA, soit 19,2% seulement. Cette différence dans l'amélioration du revenu découle essentiellement de l'exploitation de grandes surfaces par les bénéficiaires et du rendement de 30 Kg à l'hectare de plus que les témoins.

Graphique 3.1 : Évolution du revenu moyen par producteurs de soja (FCFA) entre la référence et l'impact



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

Suivant les caractéristiques des producteurs, l'évolution du revenu montre d'importantes disparités. Si le revenu des hommes s'est véritablement amélioré entre 2017 et 2022 de 353 545 F CFA soit une augmentation de 133,8% et 62 720 F CFA soit 23,7% respectivement chez les bénéficiaires et les témoins, l'amélioration du revenu chez les femmes productrices n'est à peine significative que pour la différence entre bénéficiaire et témoin à l'impact. Pour cette différence, le revenu des bénéficiaires est plus élevé de 290 825 F CFA de plus que celui des témoins en 2022.

Les inégalités relatives à l'amélioration du revenu sont davantage importantes suivant le type et particulièrement la catégorie de producteur. Ce sont les primo-entrepreneurs et les grands producteurs qui s'en tirent nettement mieux. Le revenu des bénéficiaires a respectivement triplé (3,2 fois) correspondant à une augmentation de 607 557 F CFA ou doublé (2,5 fois) soit 310 778 F CFA de plus qu'en 2017 respectivement chez les primo-entrepreneurs et chez les membres de groupement. Chez les témoins, pour cette typologie, l'amélioration est à peine significative qu'au niveau des primo-producteurs.

En ce qui concerne les grands producteurs, leur revenu a augmenté dans les deux groupes (bénéficiaires et témoin mais nettement plus élevé chez les bénéficiaires, 577 605 F CFA soit une augmentation de 85,5% que les témoins 206 584 F CFA soit 30,6% d'augmentation. Quant aux moyens et petits producteurs aucune amélioration significative n'a été constatée, il a même baissé de 13 088 F CFA soit 13,2% chez les témoins petit producteurs.

La disparité est plus prononcée dans la région des Plateaux que dans les autres régions. En effet, la différence du revenu agricole en 2022 entre les deux groupes de producteurs s'élève à 417 673,0 FCFA dans la région des Plateaux, à 232 287,9 FCFA dans la Centrale et à 197 835,3 FCFA dans les Savanes.

Toute chose égale part ailleurs, les bénéficiaires et les témoins ayant pratiquement la même situation au départ auraient évolué de la même façon. Cependant, le projet a créé une condition favorable aux bénéficiaires qui leur a permis de générer un revenu agricole significativement plus élevé que leur homologue.

Tableau 3.5 : Évolution des revenus agricoles moyens des producteurs

	2017		2022		Différence entre		
	Référence	Bénéficiaire	Témoin	Ensemble	Bénéficiaire 2022-2017	Témoin 2022-2017	Bénéficiaire et Témoin en 2022
Région d'intervention							
Plateaux	288 358	993 692	576 019	790 466	705 334***	28 7661***	417 673***
Centrale	194 487	438 239	205 951	312 044	243 752***	11 464	232 288***
Kara	225 609	235 939	204 818	212 953	10 330	-20 791	31 121
Savanes	247 882	519 852	322 017	360 109	271 970***	74 134***	197 835**
Sexe de l'exploitant							
Homme	264 174	617 719	326 894	441 317	353 545***	62 720***	290 825***
Femme	166 181	322 944	113 023	170 145	156 763	-53 158	209 921*
Groupe d'âge de l'exploitant							
Moins de 36 ans	274 497	593 506	356 329	457 630	319 009***	81 833***	237 176**
36 ans et plus	234 979	594 171	276 591	390 781	359 192***	41 612	317 580***
Type d'exploitant							
Membre du groupement	206 234	517 013	305 234	407 192	310 778***	99 000	211 779***
Primo-entrepreneur	266 085	873 642	291 578	416 640	607 557***	25 494*	582 063***
Catégorie de producteur							
Petit producteur	99 511	87 823	86 423	86 717	-11 688	-13 088**	1 399
Moyen producteur	226 019	273 658	258 949	264 630	47 640	32 930	14 710
Grand producteur	675 478	1 253 083	882 063	1 093 903	577 605***	206 584**	371 021***
Ensemble	250 619	593 947	298 642	410 795	343 328***	48 023**	295 304***

*** significativité au seuil de 1%, ** significative au seuil de 5%, * significativité au seuil de 10%.

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

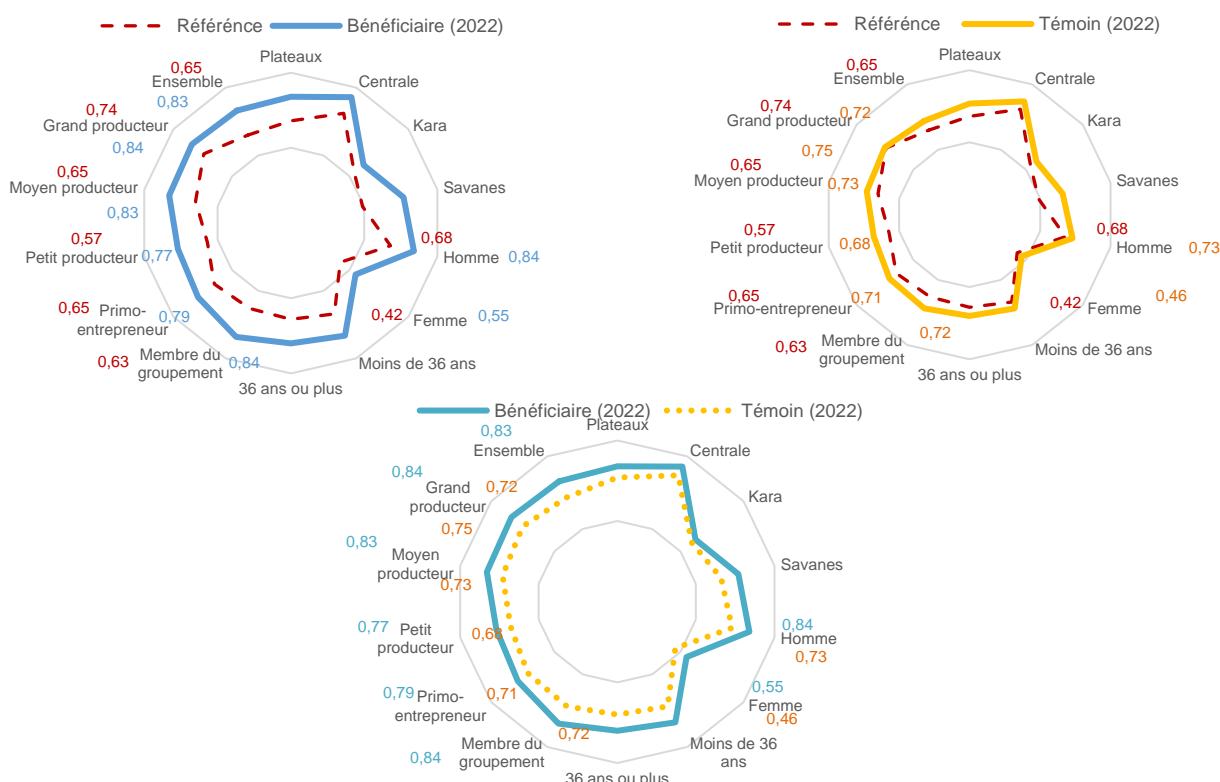
3.3.2 Évolution de l'indice de condition de vie

L'analyse des graphiques 3.2 montre qu'en 2022, les conditions de vie des exploitants, mesurées par l'indice de condition de vie, aussi bien des bénéficiaires du PAEIJ-SP que des témoins se sont significativement améliorées par rapport à la situation de référence. Cependant, bien que significatif, l'amélioration est plus importante au niveau des bénéficiaires que des témoins.

L'indice des conditions de vie des bénéficiaires a progressé de 0,65 en 2017 à 0,83 en 2022 soit une amélioration relative de 27,7%, alors que celui des témoins est évalué sur la même période à 0,72, ce qui correspond à une amélioration de 10,8%. Les appuis techniques et financiers du projet ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Selon le sexe, les résultats de l'impact révèlent une amélioration des conditions de vie aussi bien chez les femmes que chez les hommes bien que l'indice des conditions de vie soit plus élevé chez les derniers. Cependant, les disparités se sont davantage aggravées sur la période. En effet, à la situation de référence, l'écart de l'indice de condition de vie entre les hommes et les femmes qui était de 0,26 (0,68 et 0,42 respectivement chez les hommes et les femmes) est passé à 0,31 (0,84 et 0,55 respectivement chez les hommes et les femmes).

Graphique 3.2 : Évolution des conditions de vie des exploitants de soja



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.3.3 Scolarisation

Depuis la conférence d'Addis-Abeba (1961) jusqu'à l'Assemblée Générale des Nations unies à New York (2013-2015) aboutissant à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD), l'éducation pour tous est affirmée comme une priorité vu son importance dans le processus de développement. Au Togo, la volonté du gouvernement d'accorder une importance à l'éducation se manifeste également dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 à travers l'ambition 2 (Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail). Pour contribuer aux objectifs du gouvernement en matière d'éducation, le PAEIJ-SP à travers ses actions a induit un changement de comportement dans les ménages des bénéficiaires qui peut être capté à

travers l'évolution du taux net de scolarisation au primaire.

Le Tableau 3.6 : présente l'évolution du taux net de scolarisation. Il en ressort que le taux net de scolarisation s'est davantage amélioré chez les bénéficiaires. Ce taux qui était de 66,9% à la référence, est passé à 91,9% et 89,7% respectivement chez les bénéficiaires et les témoins en 2022. L'écart entre les bénéficiaires et les témoins évalué à 2,2 points de pourcentage dans l'ensemble en 2022 traduit la plus-value du projet. Cette plus-value du projet est plus prononcée dans les ménages des jeunes exploitants (5,08 points), dans les ménages des petits producteurs (3,84 points) et dans les ménages des primo-entrepreneurs individuels (3,54 points).

Elle est également plus prononcée chez les hommes (3,0 points) que chez les femmes (1,3 points). Par conséquent, l'appui du PAEIJ-SP a

contribué à accroître la capacité des ménages à faire face aux dépenses d'éducation de leurs enfants.

Tableau 3.6 : Taux net de scolarisation au primaire entre 2017 et 2023 selon le statut de l'exploitant

	2017	2023			Différence entre		
	Référence	Bénéficiaire	Témoin	Ensemble	Bénéficiaire 2023-2017	Témoin 2023-2017	Bénéficiaire-Témoin (2023)
Région d'intervention							
Plateaux	57,4	96,0	92,1	94,0	38,5	34,7	3,8
Centrale	75,4	89,7	88,8	89,2	14,3	13,5	0,8
Kara	69,9	87,7	87,6	87,6	17,8	17,6	0,1
Savanes	81,8	94,1	90,5	92,3	12,3	8,7	3,7
Sexe de l'exploitant							
Homme	64,7	92,4	89,4	90,9	27,7	24,7	3,0
Femme	69,1	91,3	90,1	90,7	22,3	21,0	1,3
Type de l'exploitant							
Membre du groupement	63,3	92,1	91,3	91,7	28,8	28,1	0,7
Primo-entrepreneur	66,6	91,3	87,7	89,5	24,6	21,1	3,5
Age de l'exploitant				0,0	0,0		
Moins de 36 ans	65,6	94,9	89,8	92,3	29,3	24,2	5,1
36 ans et plus	67,4	90,9	89,7	90,3	23,6	22,3	1,2
Catégorie de producteur							
Petit producteur	71,6	92,2	88,4	90,3	20,7	16,8	3,8
Moyen producteur	65,8	92,1	90,4	91,2	26,3	24,6	1,7
Grand producteur	65,4	91,6	90,1	90,9	26,2	24,7	1,5
Ensemble	66,9	91,9	89,7	90,8	25,0	22,9	2,2

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

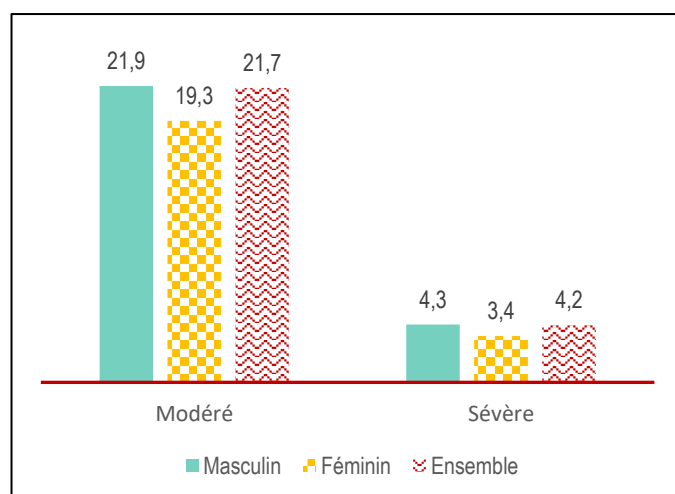
3.3.4 Sécurité alimentaire

Le graphique 3.4 présente la prévalence de l'insécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage. La prévalence de l'insécurité alimentaire, qu'elle soit modérée ou grave est estimée à 21,7% au sein de la population étudiée. Les résultats selon le sexe montrent que 21,9% des ménages dirigés par les hommes et 19,3% des ménages dirigés par les femmes souffrent d'une insécurité modérée.

La prévalence de l'insécurité alimentaire grave est de 4,2% pour l'ensemble des producteurs de soja. Selon le sexe du chef de ménage, l'insécurité alimentaire grave est de 4,3% pour les ménages dirigés par les hommes et de 3,4% dans les ménages dirigés par les femmes. Le graphique montre que la prévalence de l'insécurité alimentaire est légèrement plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes comparativement

aux ménages dirigés par les les femmes.

Graphique 3.3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modéré ou grave (%) par sexe

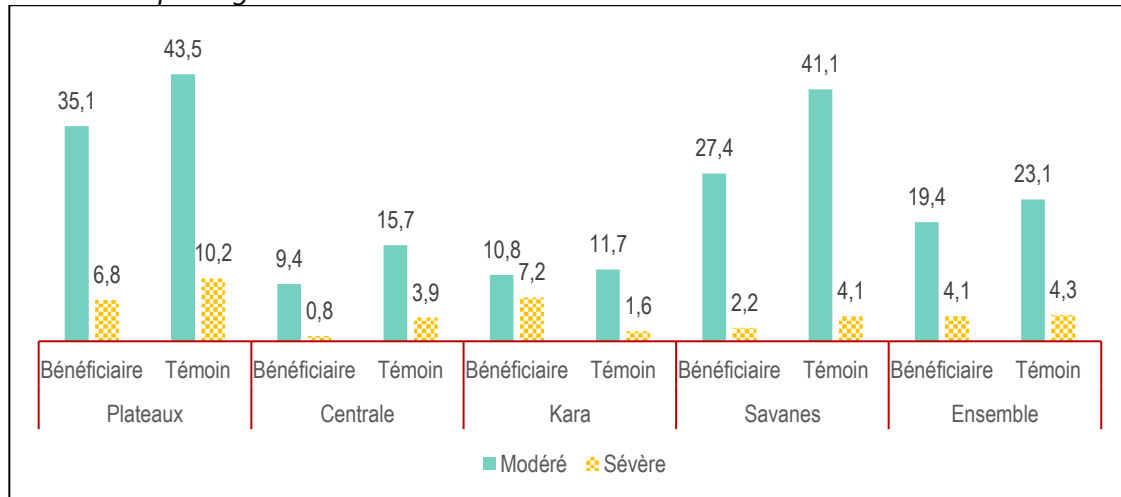


Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

L'analyse par région (Graphique 3.4 :) montre une prévalence globale de l'insécurité alimentaire modérée de 19,4% chez les bénéficiaires et de 23,1% chez les non-bénéficiaires. Quant à l'insécurité alimentaire grave, les résultats montrent une prévalence de 4,1% chez les bénéficiaires et de 4,3% chez les non-

bénéficiaires. De plus, les résultats montrent que les conditions de sécurité alimentaire sont bien meilleures chez les bénéficiaires du PAEIJ-SP de la filière soja que chez les non-bénéficiaires dans toutes les régions.

Graphique 3.4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave (%) selon le statut de l'exploitant et par région



Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

3.4 Indicateurs de pauvreté

La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs visés par le projet PAEIJ-SP à travers l'appui aux agriculteurs dans les filières du projet. En plus du revenu, l'incidence de pauvreté fait partie des indicateurs du cadre d'évaluation d'impact. Les indicateurs de l'incidence de la pauvreté et de la sévérité de la pauvreté traduisent l'amélioration du bien-être des exploitants.

Comme décrit précédemment dans la méthodologie, la mesure utilisée est l'estimation de l'incidence et de la sévérité de la pauvreté par les méthodes innovantes à partir des modèles de régression : le Proxy Means Test (PMT). La méthode vise à utiliser une enquête de consommation existante et d'en déduire les prédictors de l'agrégat de consommation.

L'implémentation du modèle aux prédictors dans le cadre de l'enquête du PAEIJ-SP a permis d'obtenir les résultats suivants.

L'analyse du tableau 3.7 montre que, pauvreté est moins élevée chez les bénéficiaires que chez les témoins. En effet, l'incidence de la pauvreté chez les bénéficiaires et chez les témoins sont respectivement de 50,9% et 60,9%, soit une différence de 10 points de pourcentage. Aussi, les résultats provisoires de l'analyse de pauvreté de l'ECHCM 2021-2022 indiquent que l'incidence de pauvreté auprès des bénéficiaires est moins élevé que l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les résultats de l'extrême pauvreté indiquent également la même tendance.

L'analyse selon les différentes catégories des exploitants montre qu'en plus de la réduction de pauvreté et de l'extrême pauvreté chez les

bénéficiaires quel que soit le sexe du chef du ménage, on a une réduction des inégalités selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 3.7 : Indicateurs de pauvreté

	Incidence de la pauvreté (%)			Incidence de la pauvreté extrême (%)		
	Bénéficiaire	Non bénéficiaire	Ensemble	Bénéficiaire	Non bénéficiaire	Ensemble
Sexe						
Masculin	50,6	60,3	56,5	13,8	23,9	20,0
Féminin	55,0	70,0	65,7	20,0	34,0	30,0
Catégorie de producteur						
Petit producteur	53,7	62,5	60,4	15,8	24,4	22,4
Moyen producteur	53,1	61,4	58,2	16,6	25,3	22,0
Grand producteur	46,3	55,6	50,3	10,2	22,6	15,5
Ensemble	50,9	60,9	57,0	14,2	24,5	20,6

Source : EHCVM 2022 et évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

Chapitre 4

Résultats des autres spéculations



À défaut de réaliser l'enquête selon l'approche quantitative auprès des bénéficiaires des spéculations maïs, manioc, petits ruminants et volaille du fait du faible nombre de bénéficiaires l'évaluation finale s'est faite dans ces spéculations par les discussions de groupe et les entretiens individuels. Les items abordés portent sur (i) la perception des questions de développement (ii) les différents appuis reçus du PAEIJ-SP, (iii) les changements obtenus depuis la campagne agricole 2017-2018, (iv) les changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017, (v) les écueils ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet, (vi) les raisons de l'abandon du projet et (vii) les suggestions. Les résultats de l'analyse de contenu sont présentés dans ce chapitre par filière.

4.1 Filière maïs

L'accompagnement du PAEIJ-SP dans la filière maïs a essentiellement porté sur l'identification des acteurs, la facilitation de l'accès au crédit, le renforcement de capacités de production et entrepreneuriales. Aussi, le PAEIJ-SP a-t-il contribué à la mise en relation entre les acteurs, à la contractualisation et à l'animation des clusters. Cela a induit des changements dans la production, la commercialisation et au niveau des conditions de vie des exploitants.

4.1.1 Changements obtenus dans la production et la commercialisation depuis 2017

Dans les discussions de groupe presque tous les producteurs ont identifié que le renforcement des capacités couplé à l'augmentation des superficies emblavées a entraîné l'augmentation de la production. De plus, la vente au kilogramme

a contribué à une meilleure équité dans la vente permettant d'avoir de meilleurs revenus. En revanche, la contractualisation n'a pas produit de résultats probants.

4.1.2 Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017

Le projet a contribué au niveau des producteurs, à l'amélioration du cadre de vie et à l'acquisition des équipements et biens durables. Dans la région de la Kara par exemple, un responsable d'une microfinance a ainsi déclaré :

« L'accompagnement technique des producteurs soutenu par les agrégateurs a permis d'avoir de bons rendements et par conséquent d'augmenter les revenus ; ce qui a permis aux producteurs de se procurer les biens durables notamment la télévision, les terrains agricoles, etc. »

4.1.3 Contraintes/difficultés rencontrées par les bénéficiaires

En dehors de quelques changements liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages relatifs aux différents appuis du PAEIJ-SP, les difficultés évoquées par les producteurs s'articulent autour des points suivants :

- insuffisance d'appuis en intrants;
- retard dans le décaissement des crédits ;

difficultés de conservation

- prix de vente non rémunérateur ;
- manque d'accompagnement pour l'achat des équipements agricoles ;

- délais de remboursement de crédits trop courts entraînant les menaces des institutions de microfinance pour le remboursement des créances ;

- crise de débouchés ;
- non-respect des engagements contractuels ;
- insuffisance de main-d'œuvre.

Ces différents écueils ont conduit les acteurs à rompre la cohésion au sein des clusters (ESOP Blitta, QSI/NSCPA, ESOP SOJAGNON), d'où leur disparition.

4.2 Filière manioc

Pour les producteurs de la filière manioc, les appuis sont relatifs à l'élaboration des plans d'affaires agricoles, la formation en gestion financière et surtout la formation sur les itinéraires techniques agricoles, l'entrepreneuriat. En revanche, l'appui financier bien qu'apprécié, reste encore insuffisant et

arrive parfois tardivement aux bénéficiaires.

L'appui du PAEIJ-SP sous toutes ses formes (technique, financier, voire la recherche de marchés), bien que connaissant certaines difficultés, a été d'une importance notable pour les bénéficiaires qui espèrent voir cet appui s'améliorer.

4.2.1 Changements obtenus dans la production et la commercialisation depuis 2017

Au niveau du manioc, on note que les changements obtenus du PAEIJ-SP à travers la formation sur l'itinéraire technique agricole ont permis l'augmentation des superficies emblavées

et l'augmentation de la production. La contractualisation dans le cadre de la vente des produits en est également un changement.

4.2.2 Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017

Avec l'appui du projet, on assiste au niveau des producteurs de la spéculation du manioc tout comme ceux de maïs, à l'amélioration des conditions de vie du ménage notamment l'accès aux services sociaux de base : « *de nos jours, les ménages arrivent à payer aisément les frais de*

scolarisation des enfants et les soins de santé des membres des familles. À cela s'ajoutent les possibilités de se procurer les biens durables en l'occurrence, les motos, les postes téléviseurs et les meubles pour la maison » ; selon les propos d'un producteur de manioc dans Agou.

4.2.3 Contraintes/difficultés rencontrées par les bénéficiaires

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PAEIJ-SP au niveau de la filière manioc se résument comme suit :

- retard dans l'octroi de crédit ;
- insuffisance de suivi de la part des agents du PAEIJ-SP ;
- manque de débouchés ;
- mauvaise collaboration avec les agents du projet ;
- difficultés de remboursement des crédits ;
- absence d'assurance récolte ;
- manque de soutien moral ;
- insuffisance d'appui en intrants agricoles
- difficultés à constituer l'apport personnel du bénéficiaire au financement ;
- émiettement du décaissement de crédit

Non viable pour l'agriculteur ;

- mévente entraînant la pourriture de la production ;
- prix de vente non rémunérateur ;
- délai de remboursement trop court entraînant les menaces des institutions de microfinance pour le remboursement des créances ;
- absence de possibilité de changement de spéculation en cas de difficulté avec PAEIJ-SP.

Le PAEIJ-SP comme tout autre projet en exécution, a connu des difficultés, mais celles-ci ne sont pas de nature à conduire à l'abandon d'autant plus que les bénéficiaires aspirent à recevoir de plus en plus des appuis techniques et financiers devant les booster.

4.2.4 Raisons de l'abandon du PAEIJ-SP

Les producteurs de la filière manioc quant à eux, pensent que le PAEIJ-SP devra être abandonné du fait que certains accords de financement ne sont pas respectés. De plus, il n'existe aucun mécanisme

d'appui des producteurs en situation de sinistre en l'occurrence les victimes des incendies des champs entraînant parfois la destruction totale de productions.

4.2.5 Suggestions

Les producteurs de la filière manioc suggèrent pour le compte de la reconduite du projet, qu'il serait nécessaire de :

- investir dans la mécanisation de l'agriculture ;

- augmenter le nombre de bénéficiaires du PAEIJ-SP ;

- optimiser les appuis financiers en rendant l'enveloppe financière plus conséquente ;

- subventionner une partie du prêt.

4.3 Filières petits ruminants et volailles

Dans les filières petits ruminants et volailles, le PAEIJ SP a sélectionné et accompagné près de 300 jeunes à titre de primo-entrepreneurs individuels depuis le démarrage du projet. Les entreprises autour desquelles les jeunes étaient recrutés sont la SCOOPS RVPB-T, ALCASA dans la région des Savanes et les PME KONTOU et Ma Vision B2K dans la région de la Kara. Trois entreprises sont restées bénéficiaires mais la dernière B2K s'était retirée quelques mois après les appuis obligeant à la suspension des appuis à l'endroit de la trentaine de jeunes en partenariat d'affaires avec d'elle. Il faut par ailleurs signaler que les initiatives avaient été menées autour de l'entreprise naissante ESOP Viande dans la région des plateaux également. Cependant les difficultés de démarrage effective des activités d'abattage de petits ruminants et volailles ont conduit au retrait de l'entreprise et à la suspension des appuis à 25 jeunes bénéficiaires autour d'elle.

Les appuis fournis par le projet sur le plan technique portent sur la formation des jeunes bénéficiaires en entrepreneuriat et élaboration de plan d'affaires, l'appui à la l'élaboration de plans d'affaires, la formation en gestion d'une entreprise, la mise en relation avec les PME/PMI partenaires, l'appui à la signature de contrat, l'animation des clusters autour des PME/PMI partenaires, le renforcement des capacités d'élevage à travers des formation de courte durée (Trois semaines) dans les centres CARTO et CIDAP et le suivi / accompagnement par les ONG partenaires et les experts du projet. Sur le plan financier, la mise en relation des jeunes sélectionnés avec les institutions financières (COOPEC AD, PROMOFINANCE), le suivi de la mise en place des crédits et le suivi dans le remboursement figurent au titre des appuis apportés.

4.3.1 Changements obtenus dans l'élevage et la commercialisation depuis 2017

Les changements obtenus par les jeunes éleveurs accompagnés sont :

- Élevage sur contrats ;
- Accès facile au marché (vente à la PME/PMI partenaire même à domicile) ;
- Construction / aménagement de poulaillers ou de bergeries ;

- Amélioration des techniques d'élevage et d'embouche ;
- Augmentation des effectifs élevés (cheptel) ;
- Suivi des élevages par les ONG et la PME/PMI.

4.3.2 Changements dans les conditions de vie du ménage depuis 2017

La majorité des bénéficiaires (97%) n'ont pas obtenu de crédits pour un agrandissement de leur élevage et le respect des engagements contractuels tels que prévus par le projet. La plupart des ménages de jeunes éleveurs (95%) n'ont donc pas vu leurs conditions de vie changées. Les changements obtenus par certains

éleveurs financés et d'autres ayant profité de la disponibilité de marché et des techniques d'élevage apprises se résument à une amélioration des revenus tirés de l'élevage contribuant à la scolarisation des enfants, l'accès aux soins de santé et aux besoins primaires.

4.3.3 Difficultés rencontrées par les bénéficiaires PAEIJ-SP

Les bénéficiaires du PAEIJ SP dans les filières petits ruminants et volailles ont rencontré les difficultés suivantes :

- la réticence des institutions financières partenaires à financer les jeunes éleveurs malgré l'approche utilisée mettant en avant les risques de maladies, seulement 3 % des bénéficiaires ont été financés ;
- la déception des institutions financières par le premier lot de jeunes primo-éleveurs (11 au total) financé à hauteur de 30 000 000 F CFA dont seulement 10 % (1 primo-entrepreneur) ont pu faire un remboursement partiel ;
- l'endettement des jeunes bénéficiaires notamment ceux ayant reçu le crédit
 - le manque de soutien moral ;
 - les délais de remboursement trop courts

entraînant les menaces des institutions de microfinance pour le remboursement des créances ;

- le manque de produits d'assurance dans le financement ;
- le refus d'achat des produits d'élevage pour cause de changement de races élevées ;
- l'insuffisance de suivi par l'Institution financière et par les PME/PMI Ces insuffisances ont conduit à démotivation de la plupart des jeunes bénéficiaires et à une faible animation des clusters autour de la SCOOS RVPB-T, ALCASA et KONTOU durant le projet. A l'exception de ALCASA, les deux autres PME ont bénéficié de crédits pour procéder aux achats auprès des jeunes éleveurs bénéficiaires.

Chapitre 5

Analyse d'impact du PAEIJ-SP



La stratégie des interventions du PAEIJ-SP est basée sur l'approche chaînes de valeurs agricoles (CVA) et le développement de clusters agro-industriels afin de consolider la base industrielle du pays. Le projet vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises dites structurantes identifiées dans les chaînes de valeur agricoles à fort potentiel économique. Cet appui est fait à travers l'accompagnement à la création d'entreprises jeunes (TPME et PME de production de biens et services) et à leur insertion dans les maillons amont et aval des entreprises structurantes à travers la promotion de partenariats gagnants-gagnants susceptibles de renforcer la compétitivité de la chaîne tout entière et du cluster agro-industriel. Les effets escomptés sont l'amélioration des revenus de tous les intervenants (y compris ceux des entreprises structurantes et des petits producteurs, des PME de production et les entreprises de services agricoles), et en définitive, l'auto-emploi et la création d'emplois salariés décents et durables. Ce chapitre est consacré à la présentation des impacts du projet au niveau des clusters, des entreprises structurantes et agrégateurs des productions.

5.1 Effet du PAEIJ-SP (2017-2018)

Les effets attendus de la mise en œuvre du PAEIJ-SP lors de sa formulation ont été tous atteints et largement dépassés comme le montre le tableau 5.1. En effet, concernant l'indicateur « nombre d'emplois directs créés par les entreprises », le projet a permis la création de 68 896 emplois directs soit 3,5 fois de ce qui était prévus lors de

la formulation du projet. Il en va de même pour l'indicateur « nombre d'emplois saisonniers créés dans les clusters agro-industriels » dont la cible finale est multipliée par 5,6 fois. Enfin, le projet a permis la création de 1091 emplois permanent au sein des PME bénéficiaires.

Tableau 5.1 : Effets du PAEIJ-SP

INDICATIONS D'EFFETS	Valeur de référence	Valeur la + récente	Cible finale	Progrès vers la cible
Effet 1 : Augmentation des revenus des bénéficiaires	0%	42%	25%	168%
Effet 2 : Nbre d'emplois directs créés par les entreprises appuyés	0	68 896 dont 41% de femmes	19 600	352%
Nbre d'emplois saisonniers créés dans les clusters agro-industriels	0	840 123 dont 41% de femmes	150 000	560%
Nombre d'emplois permanents créés au sein de PME		1 091 dont 25% de femme		

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, UGP PAEIJ-SP

5.2 Impacts au niveau des clusters agroindustriels

Le PAEIJ-SP a eu pour ambition la création des clusters agroindustriels au Togo autour d'un certain nombre de filières agricoles (soja, manioc, maïs, volailles et petits ruminants, etc.). Cette vision devrait se matérialisée par une organisation des producteurs et de la collecte des matières premières et une gouvernance sans faille au sein des clusters. .La mise en œuvre du PAEIJ-SP a eu un

impact très significatif au sein des clusters. En effet, de 2017 à 2022, les résultats des agrégats collectés auprès d'un échantillon d'entreprises partenaires (Tableau 5.2) montrent que la quantité de matières premières collectées par les PME/PMI agrégateurs est passée de 10500 tonnes en 2017 à 37483 tonnes en 2022 avec un maximum de 54034 tonnes en 2021.

De même le chiffre d'affaires des PME/PMI bénéficiaires du PAEIJ-SP a significativement augmenté pendant la période allant de 4,1 milliards de FCFA en 2017 à 15,9 milliards en 2022 avec un pic en 2021 soit 34,1 milliards de FCFA.

En regardant l'impact du PAEIJ-SP selon le sexe, il ressort que les hommes ont plus bénéficié du projet que les femmes. En effet, au sein des clusters les entreprises ont agrégé 3,5 fois plus d'hommes que de femmes ce qui démontre une faible intégration des femmes dans les clusters et aussi de la faible captation des ressources et opportunités par les femmes.

Ceci a été possible car le PAEIJ-SP a mis en place deux (2) types de clusters qui sont :

- des clusters constitués d'une structurante qui dispose des agrégateurs, qui à leur tour disposent des groupements de producteurs, c'est le cas des clusters AGROKOM, NSCPA et Gold Food Africa Sarl ;
- des clusters constitués d'une structurante qui travaille directement avec les coopératives/les groupements des producteurs et les primo-entrepreneurs. C'est le cas des clusters JCAT, SAM, AVI Sarl, AL WALID, CAT Sarl, AUDELA, Scoop COACOM, Food and Home International, RVPB-T, Entreprise KONTOU et AL CASA. Dans ce contexte, ces clusters ne disposent pas officiellement d'agrégateurs, ils sont dans une logique d'intégration verticale dans le cadre des CVA. Ils peuvent être très compétitifs auprès des coopératives/groupements de producteurs et des primo-entrepreneurs en termes de proposition de prix d'achat en libérant une partie de leur marge.

L'UGP du PAEIJ-SP a travaillé directement au niveau de tous les acteurs directs par la sensibilisation, l'information et la formation afin

de permettre une meilleure compréhension de l'approche cluster et d'appréhender les opportunités et la construction des clusters dans leurs zones d'intervention.

Pour continuer ce travail, le PAEIJ-SP a signé le contrat avec deux organisations de la société civile (OSC) : l'ONG INADES Formation intervenant dans la partie méridionale du Togo (Régions Maritime et des Plateaux) et l'Agence d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB) - Centrale qui intervient dans la partie septentrionale du pays (Région Centrale, de la Kara et des Savanes). Elles ont pour mission d'une part de renforcer les capacités des acteurs directs à la base à travers l'accompagnement des producteurs et éleveurs sur les systèmes et itinéraires techniques de production, la formation en gestion des coopératives/groupements, l'appui à la formalisation des groupements en coopératives, etc. et d'autre part l'appui à l'animation des clusters (mise en relation avec les PME, la création des cadres de concertation pour le respect des contrats, etc.). L'ensemble de ces activités ont été relativement exécutées.

Après le retrait du PAEIJ-SP de l'appui à l'animation des clusters, on note que le fonctionnement de l'ensemble des clusters reste limité et souffre d'un grand problème d'animation pour susciter l'intérêt constant des acteurs en termes de méthodes d'analyse de la valeur ajoutée et de partage de bénéfices, de modes de fonctionnement/gestion et gouvernance des clusters, de types de liens d'affaires et de respects des termes de la contractualisation, de bilans de campagne d'ouverture et de clôture. Ainsi, ce problème d'animation entraîne le non-respect des engagements des termes des contrats au niveau des différentes filières.

Tableau 5.2 : Création de richesse au sein des clusters agro-industriels

VARIABLES	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Quantité de soja collectées (en Tonne)	10 500	16 234	30 734	32 905	54 034	37 483	181 890
Chiffre d'affaires PME (en million)	4 144,00	7 571,35	10 467,95	1 342,88	31 480,75	15 946,74	83 039,60
Nombre de producteurs agrégés	-	-	-	28 360	28 361	23 903	80 624
Nombre de productrices agrégées	-	-	-	6 224	8 705	7 895	22 824

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, UGP PAEIJ-SP

5.3 Impacts au sein des PME/PMI

L'impact de la mise en œuvre du PAEIJ-SP sur les PME/PMI bénéficiaires a été aussi très significatif dans le bon sens même si cela se ressent au niveau de ces dernières de différentes manières. L'analyse de l'impact du PAEIJ-SP se fera en regardant les variables de gestion, la modernisation de l'outil et les équipements de travail des entreprises bénéficiaires, les partenariats développés par ces entreprises et les impôts et taxes versés par ces entreprises.

D'après les résultats des entretiens, tous les agrégats de gestion ont évolué dans le bon sens entre le début et la fin du projet. En effet, les salaires versés ont été multiplié par 5, le nombre

de salariés par 2,8, la main d'œuvre occasionnelle multipliée par 2, le nombre d'emplois temporaires créés a été multiplié par 1,3.

Il est à noter que chaque année de nouveaux emplois permanents sont créés, pour la campagne (2022-2023) 123 nouveaux emplois permanents ont été créés.

Le niveau d'investissement des entreprises a significativement augmenté soit 33,25 fois depuis le début du projet, le niveau total des fonds de roulement au sein des entreprises bénéficiaires a été multiplié par 15,75 et le niveau de trésorerie moyenne a été multiplié par 10.

Tableau 5.3 : Agragat de gestion des PME/PMI

VARIABLES	2017	2022
Salaires versés (mois)	37 936 000	194 007 792
Nombre de salariés	135	380
Nombre de postes/supposés réservés aux hommes mais actuellement occupés par les femmes	1	8
Nombre de postes/supposés réservés aux femmes mais actuellement occupés par les hommes	0	4
Mains d'œuvres occasionnelles	3 430	6 660
Nombre d'employés recrutés (Hommes/Femmes)	85	224
Nombre d'emplois temporaires créés (Hommes/Femmes)	6 579	8 560
Nombre d'emplois permanents créés (Hommes/Femmes)	47	123
Niveau d'investissement	101 889 500	3 388 065 525
Niveau de fonds de roulement	265 893 850	4 186 848 968
Niveau de trésorerie en moyenne	85 708 115	838 196 771
Quantité de matière première achetée	3 835 059	15 415 216

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

5.4 Impacts en matière de modernisation des équipements des PME/PMI

Grâce au PAEIJ-SP, les PME/PMI ont eu accès à des marchés plus rémunérateurs et ont trouvé nécessaire de moderniser leurs équipements, ainsi sept entreprises transformatrices ont acquis de nouvelles lignes complète de transformation (voir tableau 5.4). Les investissements pour l'acquisition de nouveaux équipements durant la période 2017 à 2022 s'élèvent à 2,1 milliards de F CFA. Il est constaté dans le même temps que le montant dédié à l'acquisition de nouveaux matériels de transports est de 544,5 millions de F CFA.

Tableau 5.4 : Acquisition de moyens de transports et de nouvelles technologies

Variables	2017	2022
Nombre d'entreprises ayant acquis de nouvelles lignes de transformation	-	7
Montant des nouveaux équipements acquis	350 013	2 197 288 256
Montant des nouveaux matériels de transports acquis	5 645 000	544 590 000

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

5.5 Impact en termes de partenariats

La mise en œuvre du PAEIJ-SP a permis aux entreprises bénéficiaires de développer des partenariats techniques, commerciaux et financiers afin d'agrandir leur réseau et capter ainsi des opportunités de marché. Le nombre de partenariat noué avec le PAEIJ-SP a été multiplié par 4 dans son ensemble. Les partenariats commerciaux ont été multipliés par 8, les partenariats financiers et techniques par 2.

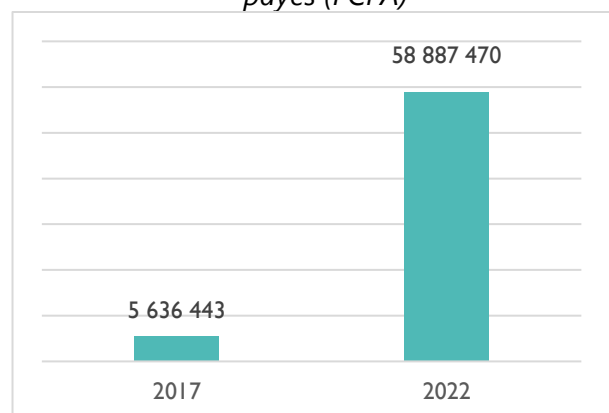
Tableau 5.5 : Création de débouché

Variables	2017	2022
Nombre de nouveaux partenariats commerciaux	14	123
Nombre de nouveaux partenariats financiers	15	33
Nombre de nouveaux partenariats techniques	19	38

5.6 Taxes et impôts versés

Le développement des entreprises bénéficiaires du PAEIJ-SP a permis à ces dernières de verser des impôts chaque année. En 2022, le montant versé a été multiplié par 10 comparé à 2017. Au niveau des différentes communes, des taxes sont prélevées sur les cargaisons des produits à la sortie de ces dernières. Ces taxes varient de 1 à 2 FCFA/ Kg en fonction des communes. En 2022, le montant des taxes versées est environ 60 millions de francs CFA.

Graphique 5.1 : Évolution des impôts et taxes payés (FCFA)



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

5.7 Impacts en matière d'accès au crédit

La mise en œuvre du PAEIJ-SP a impliqué huit institutions de financement (IF) :

- six institutions de microfinance à savoir PROMOFINANCE, mutuelle ASJD, COOPEC ILEMA, COOPEC AD, CEF AM ASSOLI et COOPEC SIFA.
- deux banques à savoir IB BANK et ORABANK.

Le montant cumulé des crédits octroyés grâce au PAEIJ-SP par les IF est de 26,3 milliards de F CFA. Par rapport au montant des crédits octroyés par catégorie de bénéficiaires, les PME/PMI ont eu 80,16 % du montant et les primo/sous agrégateurs sont les moins financés soient 4,38 %.

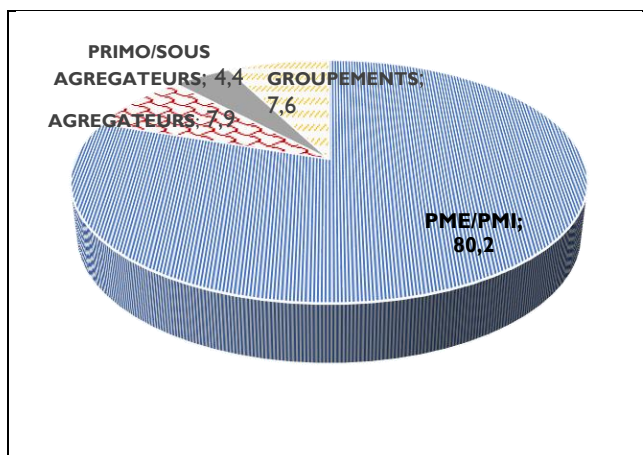
Les banques n'ont financé que les PME/PMI à hauteur de 20,9 milliards de FCFA des montants cumulés sur la période de mise en œuvre. Les IMF ont financé les PME/PMI à hauteur de 145 millions de FCFA.

Les IMF ont apporté 100% des financements des agrégateurs, des primo/sous agrégateurs et les groupements de bénéficiaires soit 20% du montant cumulé total des crédits octroyés au cours de la mise en œuvre du PAEIJ-SP.

En considérant l'évolution des montants de crédits octroyés par année, il ressort que l'impact de la mise en œuvre du PAEIJ-SP s'est senti au niveau de l'accès au crédit des PME, des groupements de producteurs, les agrégateurs et des primo-entrepreneurs.

Au niveau des PME/PMI, l'encours des crédits en faveur de ces derniers a atteint en 2022 un montant de 7,3 milliards de FCFA soit 97 fois le montant des encours en 2017 (76 millions de FCFA).

Graphique 5.2 : Taux de financement (%) des PMI/PME



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

Tableau 5.6 : Évolution des montants octroyés entre 2017 et 2022

VARIABLES	2017	2022
Évolution du crédit avec PAEIJ-SP	76 250 000	7 395 000 000
Évolution des intérêts de crédit avec PAEIJ-SP	8 579 000	384 000 000

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

5.8 Impacts sur le marché des produits agricoles

La mise en œuvre du PAEIJ-SP a dynamisé le marché des produits agricoles à l'intérieur comme à l'extérieur du Togo. En effet, de 830 215 600 millions de FCFA dépensé pour l'achat des matières

premières par les PME en 2017, ce montant dépensé dans les clusters a atteint 5,3 milliards de FCFA en 2022 soit 6 fois le montant en 2017.

Pendant la même période, la quantité des produits exportés a été multiplié par 25 fois la quantité de produits agricoles exportés auparavant.

Au plan national, la promotion de transformation

des produits agricoles par le PAEIJ-SP en vue de l'augmentation de la valeur ajoutée de ces produits a permis de multiplier par 7 la quantité des matières premières agricoles transformées au Togo.

Tableau 5.7 : Évolution du marché des produits agricoles entre 2017 et 2022

VARIABLES	2017	2022
Montant pour l'achat des matières premières	830 215 600	5 319 104 322
Quantité de produits exportés	729 815	18 267 300
Quantité de matières premières transformées	1 145 413	7 968 520

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

Chapitre 6

Impact sur les relations de genre



Dans ce chapitre, l'analyse de l'impact des interventions du PAEIJ-SP est faite à travers la loupe de l'intégration transversale du genre conformément aux recommandations nationales et internationales. Dans cette analyse, l'accent est focalisé sur les critères d'appréciation de l'égalité ou de l'équité du genre tels que la confiance en soi, la division du travail, l'autonomisation de la femme, la prise de décision au sein de l'exploitation, l'accès et le contrôle des ressources et l'accès et le contrôle sur les revenus/bénéfices.

6.1 Changements importants notés ou induits par rapport à la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale

6.1.1 Confiance en soi

6.1.1.1. Amélioration de l'estime de soi avec l'appui du PAEIJ-SP

L'analyse des résultats obtenus indique que le projet PAEIJ-SP, de façon globale, a beaucoup contribué à l'amélioration de l'estime de soi des bénéficiaires (Tableau 6.1 :). En effet, pour l'ensemble des répondants, 93,1% révèlent que les interventions du projet ont permis d'améliorer leur estime de soi. Pour 69,1% des répondants, cette amélioration de l'estime de soi est très importante. L'estime de soi des femmes bénéficiaires de la catégorie chaînes de valeur est particulièrement en hausse car elles sont 82,5% à estimer que leur estime de soi s'est beaucoup améliorée contre 68,1% de leurs homologues bénéficiaires du programme d'alphabétisation et 68,6% des hommes au sein de la catégorie chaînes de valeur.

En effet, concernant les bénéficiaires appartenant à la catégorie chaînes de valeur⁴, près de sept personnes sur dix (69,7%) déclarent qu'avec le

PAEIJ-SP, leur estime de soi est beaucoup améliorée. Seulement, une personne sur dix, soit 10,8% d'exploitants de la catégorie chaîne de valeurs n'ont constaté aucune amélioration de leur estime de soi.

Pour ce qui est de la catégorie des bénéficiaires ayant reçu d'appui en alphabétisation, la quasi-totalité des femmes (99,6%) a ressenti une amélioration de leur estime de soi.

L'analyse selon le sexe révèle que, pour l'ensemble des bénéficiaires enquêtés, l'appui du PAEIJ-SP a été profitable tant aux femmes (99,1%) qu'aux hommes (88,7%), en matière d'estime de soi. Ainsi, on note que pour 69,9% des femmes, cette amélioration d'estime de soi est très importante mais pour 29,3% elle est peu importante. On observe la même tendance au niveau des hommes.

⁴ Par la suite, nous allons considérer deux catégories de bénéficiaires : les bénéficiaires intégrant la CVA dénommés « catégorie ou type chaîne de valeur » et les bénéficiaires qui ont reçu un appui en matière d'alphabétisation appelés « alphabétisation »

Tableau 6.1 : Proportion des enquêtés ayant déclaré avoir amélioré leur estime de soi avec l'accompagnement par PAEIJ-SP

	Amélioration de l'estime de soi		
	Oui, beaucoup améliorée	Oui, peu améliorée	Non pas d'amélioration
Catégorie de bénéficiaires			
Chaîne de valeurs	69,7	19,5	10,8
Alphabétisation	68,1	31,5	0,3
Sexe des bénéficiaires			
Homme	68,6	20,1	11,3
Femme	69,9	29,3	0,9
Chaîne de valeurs			
Homme	68,6	20,1	11,3
Femme	82,5	12,5	5,0
Ensemble CVA	69,7	19,5	10,8
Ensemble	69,1	24,0	6,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

Il est également ressorti de l'analyse des discussions de groupes d'importants changements dans la perception du construit social lié au sexe. Les femmes estiment qu'elles peuvent occuper les postes de responsabilité dans les structures de gouvernance locales et

être associé à la prise de décision lors des réunions et dans les projets de développement au même titre que les hommes. L'autoévaluation genre a également identifié des effets induits du volet alphabétisation comme indiqué dans l'encadré 1.

Encadré 1 : Effet induit du volet de l'alphabétisation et de planning familial

A travers le programme de l'alphabétisation et de planning familial, les femmes bénéficiaires savent lire, faire des calculs et arrivent à tenir la petite comptabilité de leurs activités génératrices de revenus. Elles estiment mieux comprendre l'importance de l'éducation, de l'hygiène et de la santé. Ce qui les amène à mieux prendre soins d'elles -mêmes et mieux s'occuper de leurs enfants.

Elles sont plus respectées et considérées au sein de la communauté et sont invitées aux réunions communautaires au même titre que les hommes. Elles ont plus confiance en elles-mêmes et prennent facilement la parole en public. Elles savent mieux utiliser les téléphones portables, les calculettes et les balances. Certaines ont commencé par contrôler les cahiers de leurs enfants. Elles sont parfois responsabilisées aux postes de gestion dans la communauté, ce qui n'était pas possible auparavant.

Sur les 105 membres des comités de gestion des bibliothèques communautaires composés exclusivement des néo-alphabètes mis en place dans les 21 villages bénéficiaires, 67 soit 63,8% sont des femmes. Elles sont au nombre de 39 et représentent 61,9% sur 63 membres des comités de gestion composés de secrétaires et animateurs à bénéficier des formations sur les rôles et responsabilités dans la gestion et le fonctionnement des bibliothèques communautaires.

Source : Rapport de clôture du volet alphabétisation fonctionnelle et planning familial du PAEIJ-SP, COPAF, 2021

6.1.1.2. Appartenance à une structure de gouvernance locale

L'appartenance à une structure de gouvernance locale contribue au développement personnel et constitue un mode d'engagement communautaire. Il ressort de l'analyse du Tableau 6.2 : qu'avant le projet, 22,2% de l'ensemble des bénéficiaires étaient membres d'une structure de gouvernance

locale (COGES pour la santé, COGERES et COGEP pour l'éducation, COGET pour le crédit, Comité eau, conseil de village, etc.) dont 31,0% hommes et 10,4% femmes. Aux termes du projet, ce taux est passé à 26,7%. La proportion a augmenté aussi bien pour les hommes (36,3%) que pour les femmes (13,7%).

En termes de dynamique, 80,0% d'anciens membres sont demeurés membres des structures de gouvernance locale et 11,4% qui ne l'étaient pas sont devenus membres d'une structure de gouvernance locale. Bien que la proportion des hommes nouvellement membre de structure de gouvernance locale (14,4%) soit plus élevée que celle des femmes (8,3%), on note une dynamique en faveur des femmes parce que l'écart s'est resserré. Aussi, notons que, la dynamique est davantage au profit des bénéficiaires de la chaîne de valeur. En effet, 13,7% et 8,6% respectivement des bénéficiaires

chaînes de valeur et alphabétisation sont devenus membres d'une structure de gouvernance locale.

Ces résultats montrent une amélioration dans l'engagement communautaire tant du côté des hommes que des femmes. Toutefois, l'engagement des hommes demeure plus élevé. Cependant, l'analyse des discussions de groupe, montre que les bénéficiaires femmes prennent conscience ou sont davantage motivées à intégrer des structures de gouvernance locale, ce qui constitue un effet positif du PAEIJ-SP.

Tableau 6.2 : Proportion des enquêtés membres de structure de gouvernance locale avant et/ou avec la collaboration avec le PAEIJ-SP

	% des bénéficiaires membres d'une structure de gouvernance locale avant PAEIJ-SP	% des bénéficiaires membres d'une structure de gouvernance locale avec PAEIJ-SP	% des bénéficiaires demeurant membres d'une structure de gouvernance locale avec PAEIJ-SP	% des bénéficiaires qui n'étaient pas membres d'une structure de gouvernance locale mais le sont avec PAEIJ-SP
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	29,7	34,6	84,7	13,7
Alphabétisation	9,8	13,6	58,1	8,6
Sexe des bénéficiaires				
Homme	31,0	36,3	85,0	14,4
Femme	10,4	13,7	60,0	8,3
Chaîne de valeurs				
Homme	31,0	36,3	85,5	14,5
Femme	15,0	15,0	66,7	5,9
Ensemble CVA	29,7	34,6	84,7	13,7
Ensemble	22,2	26,7	80,0	11,4

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.1.1.3. Appartenance à une structure de décision au sein d'un groupement

Dans l'ensemble (Tableau 6.3 :), un peu plus de la moitié (53,8%) des membres de groupement appartiennent à une instance de décision (conseil d'administration, comité de gestion de vente, d'achat, de négociation, etc.) au sein du groupement. L'analyse suivant le sexe indique une inégalité basée sur le sexe car seulement moins du quart (22,8%) des femmes membres appartiennent aux instances de décision alors qu'un

peu moins de trois hommes sur quatre le sont. Elles sont davantage lésées au niveau du programme d'alphabétisation. Dans ce programme moins d'une femme sur cinq (19,4%) participe à la prise de décision alors qu'au niveau de la chaîne de valeur, cette proportion est deux fois plus élevée (44,1%).

Tableau 6.3 : Proportion des enquêtés membres de structure de décision au sein du groupement

	Proportion des enquêtés membres de structure de décision au sein du groupement
Catégorie de bénéficiaires	
Chaîne de valeurs	72,6
Alphabétisation	19,4
Sexe du bénéficiaire	
Homme	74,8
Femme	22,8
Chaîne de valeurs	
Homme	75,4
Femme	44,1
Ensemble CVA	72,6
Ensemble	53,8

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.1.2 Division du travail

• Changement dans la perception de la division de travail basée sur le sexe

Globalement (Tableau 6.8 :), plus de la moitié, (55,5%) des enquêtés estiment que la perception de la division du travail basée sur le sexe a changé. Cette perception est plus remarquée dans les localités du programme alphabétisation

(65,8%) qu'au niveau des bénéficiaires de la chaîne de valeurs (50,3%). Aussi, ce changement est davantage perçu par les femmes (65,1%) que par les hommes (49,2%).

Tableau 6.4 : Proportion des enquêtés estimant qu'il y a un changement dans la perception dans la division du travail basée sur le sexe

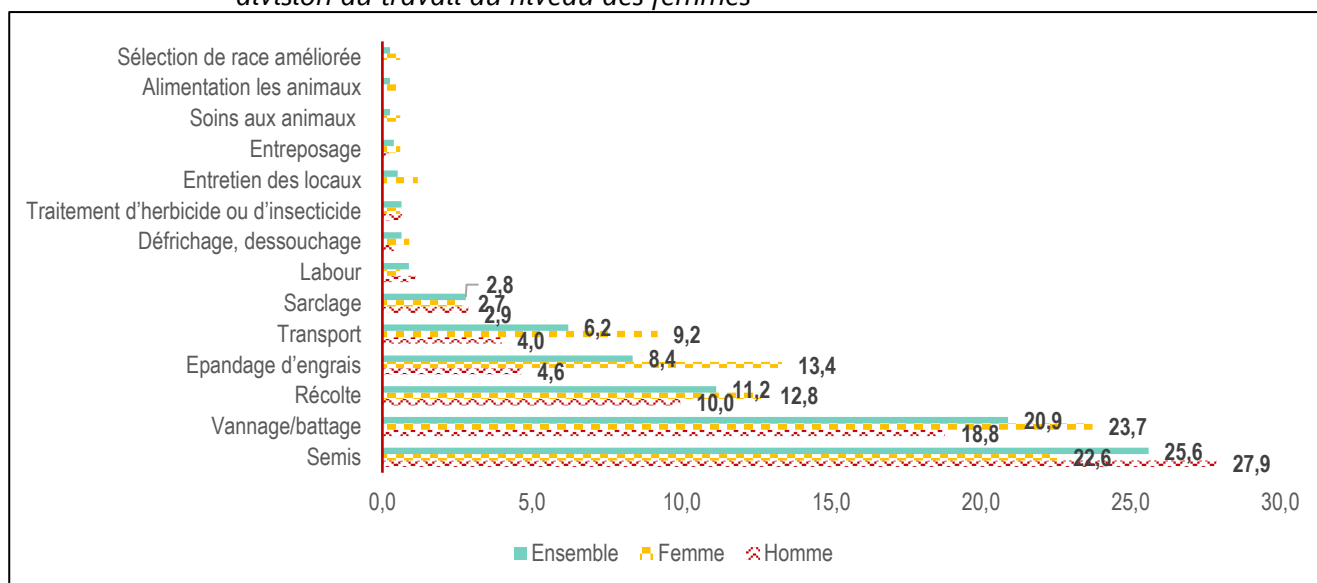
	Proportion des enquêtés estimant qu'il y a un changement dans la perception de la division d travail basé sur le sexe
Catégorie de bénéficiaires	
Chaîne de valeurs	50,3
Alphabétisation	65,8
Sexe du bénéficiaire	
Homme	49,2
Femme	65,1
Chaîne de valeurs	
Homme	49,2
Femme	61,5
Ensemble CVA	50,3
Ensemble	55,5

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

L'analyse par activité (graphique 6.1) montre que les changements sont plus perceptibles au niveau du semis, battage/vannage et récolte. Ces proportions sont respectivement de 25,6%, 20,9% et 11,2%. Ces activités sont autrefois réservées aux femmes. Concernant les activités réservées aux hommes (Graphique 6.1 :), on note des changements importants de la perception au

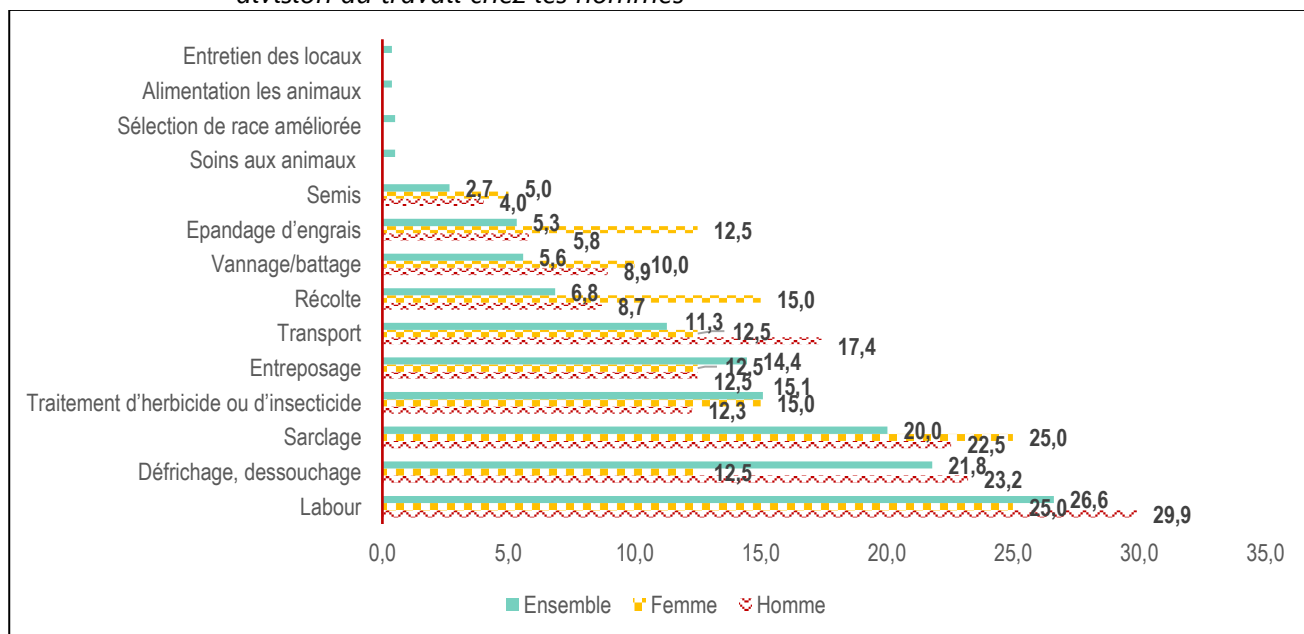
niveau des activités telles que le labour, le dessouchage, l'entreposage, le sarclage et le traitement d'herbicide ou d'insecticide. Des deux graphiques ci-dessous, il ressort que l'organisation du travail relative aux soins des animaux, à l'alimentation des animaux, à l'entretien des locaux et à la sélection des races améliorées demeurent l'apanage des hommes.

Graphique 6.1 : Types de travail agricole pour lesquels il y a eu changement dans la perception de la division du travail au niveau des femmes



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED.

Graphique 6.2 : Types de travail agricole pour lesquels il y a eu changement dans la perception de la division du travail chez les hommes



Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED.

▪ Changements induits dans la division de travail par le PAEIJ-SP

Dans l'optique de mieux appréhender le processus de changements survenus dans la division de travail, l'analyse est étendue au-delà de la perception. Ainsi, au regard du (Tableau 6.5 :), la majorité (59,5%) des enquêtés ont introduit des

changements dans l'attribution des rôles et responsabilités entre femmes et hommes. Cette proportion (76,5%) est plus élevée parmi les femmes de la catégorie chaînes de valeur.

S'agissant des sources de motivation du changement, ce sont les formations suivies quelles que soient les caractéristiques des bénéficiaires qui ont le plus contribué. Dans l'ensemble, 41,6% et 36,0% estiment respectivement que les formations

suivies et la sensibilisation en sont les sources de motivation de leurs changements. Les échanges réalisés lors des visites (17,9%) ont un peu moins contribué.

Tableau 6.5 : Proportion des enquêtés ayant introduit des changements dans l'attribution des rôles et responsabilités entre femmes et hommes avec l'accompagnement par PAEIJ-SP

Catégorie de bénéficiaires	Proportion des enquêtés ayant introduit des changements dans l'attribution des rôles et responsabilités entre femmes et hommes	Source de motivation du changement		
		Formation suivie	Sensibilisation suivie	Visites d'échanges réalisées
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	60,1	42,3	38,4	17,5
Alphabétisation	58,5	40,4	32,0	18,5
Sexe du bénéficiaire				
Homme	58,5	40,9	36,9	15,9
Femme	61,0	42,4	34,7	20,5
Chaîne de valeurs				
Homme	58,5	40,9	36,9	15,9
Femme	76,5	57,5	55,0	35,0
Ensemble CVA	60,1	42,3	38,4	17,5
Ensemble	59,5	41,6	36,0	17,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

▪ Types de changements introduits par les bénéficiaires

Au sein des bénéficiaires ayant introduit des changements dans la division de travail, il est question de connaître la nature de ces changements. À cet effet, (Tableau 6.6 :), on note que dans l'ensemble, 36,5% des bénéficiaires ont opéré des changements dans l'attribution des rôles sans discrimination de sexe. Quant au partage des responsabilités non basées sur le sexe, 29,8% des bénéficiaires ont introduit des changements. Les changements introduits au niveau de l'accès aux ressources sans discrimination de sexe ont été faits par 20,9% des

bénéficiaires appuyés. Aussi, 18,9% des bénéficiaires affirment avoir introduit des changements au niveau des discussions entre conjoints sur les décisions.

En considérant le sexe des bénéficiaires, l'on constate que les femmes ont plus fait des changements au niveau des responsabilités non basées sur le sexe (33,2%) que les hommes (27,2%). Concernant le type de projet, il ressort que les bénéficiaires du projet chaînes de valeur ont plus opéré de changement quelle que soit la nature des changements introduits.

Tableau 6.6 : Proportion des enquêtés selon le type de changement introduit

	Source de motivation du changement				
	Attribution des rôles sans discrimination de sexe	Attribution des rôles en fonction des compétences	Partage des responsabilités non basées sur le sexe	Discussion/écoute du conjoint(e) sur les décisions	Accès aux ressources sans discrimination de sexe
Catégorie de bénéficiaires					
Chaîne de valeurs	38,4	22,0	28,5	21,1	17,9
Alphabétisation	33,3	17,2	32,0	15,2	25,9
Sexe du bénéficiaire					
Homme	37,2	21,2	27,2	20,4	16,6
Femme	35,6	18,7	33,2	16,9	26,7
Chaîne de valeurs					
Homme	37,2	21,2	27,2	20,4	16,6
Femme	52,5	30,0	42,5	30,0	32,5
Ensemble CVA	38,4	22,0	28,5	21,1	17,9
Ensemble	36,5	20,2	29,8	18,9	20,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

▪ Effets du changement introduit dans la division du travail

Selon l'analyse du Tableau 6.7 : , 99,2% des enquêtés estiment que le changement introduit a eu des effets positifs. Parmi eux, 37,3% disent avoir obtenu des améliorations dans leur production ou revenu. Dans le même sens, 34,9% de ces bénéficiaires affirment avoir eu une ambiance conviviale ou paisible au foyer. Près de 29% estiment avoir moins de violence basée sur le genre et ce constat est porté par l'avis de 34,7% de femmes. De plus, les femmes de la catégorie chaînes de valeur sont celles qui ont plus constaté des effets positifs avec les changements opérés quel que soit le type d'effets positifs

engrangés. L'analyse des discussions de groupe le confirment puisque les femmes affirment avoir vu des hommes qui valorisent leurs femmes, qui acceptent faire certains travaux domestiques, etc.

En outre en termes d'effets, de légers changements sont observés dans la division sexuelle du travail au niveau des bénéficiaires. Dans l'entreprise de transformation de manioc NSCPA par exemple, une femme a été nommée cheffe section raffinage, un métier qui auparavant était réservée aux hommes.

Tableau 6.7 : Proportion des exploitants selon le type d'effets du changement introduit dans la division du travail

	Proportion des enquêtés estimant que le changement introduit a eu d'effets positifs	Type d'effet positifs engrangés		
		Amélioration de production/revenu	Ambiance conviviale/ foyer paisible	Moins de violence basée sur le genre
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	98,7	39,2	32,3	25,2
Alphabétisation	100,0	34,0	39,1	34,3
Sexe du bénéficiaire				
Homme	98,6	38,1	31,0	24,1
Femme	100,0	36,2	40,1	34,7
Chaîne de valeurs				
Homme	98,6	38,1	31,0	24,1
Femme	100,0	52,5	47,5	37,5
Ensemble CVA	98,7	39,2	32,3	25,2
Ensemble	99,2	37,3	34,9	28,6

Source : Evaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.2 Autonomisation de la femme

L'autonomisation des femmes est un processus de prise de conscience et de renforcement des capacités des femmes conduisant à une participation plus équitable à la prise de décision et leur permettant d'exercer un contrôle sur leur propre vie. Ceci peut aller du renforcement du respect de soi et de l'image de soi jusqu'à l'acquisition de pouvoir. Il s'agit de permettre aux femmes de prendre la même place que les

hommes et de participer à égalité au processus de développement afin de contrôler les facteurs de production sur un pied d'égalité avec les hommes.

Dans cette analyse, l'attention est portée sur l'autonomie physique, la prise de décision au sein de l'exploitation, l'accès et le contrôle des ressources, l'accès et le contrôle sur les revenus et bénéfiques.

6.2.1 Autonomie physique

L'autonomie physique renferme la liberté de mouvement dans l'exécution des tâches, le droit de décision sur son propre corps et la possibilité de se protéger contre la violence.

▪ Niveau de liberté à prendre part aux activités organisées par le groupement

L'analyse du Tableau 6.8 : montre que près de neuf producteurs sur dix (86,1%) du soja, membre d'un groupement, sont totalement libres de prendre part aux activités organisées par le groupement. Selon le sexe, les productrices de la filière soja sont plus limitées (29,5%) que les producteurs (2,8%) à participer aux activités organisées par leur groupement. La quasi-totalité des bénéficiaires de la chaîne de valeur (96,9%) sont plus libres à assister aux activités du groupement que ceux qui ont bénéficié du programme d'alphabétisation.

Mieux encore, il existe une égalité basée sur le sexe (96,9% des hommes et 97,1% de femmes) des bénéficiaires de la chaîne de valeur dans la participation aux activités organisées par le groupement. Cette égalité est le fruit des programmes de sensibilisation organisés par le projet PAEIJ-SP afin de réduire les inégalités basées sur le sexe. Ceci est en accord avec les résultats issus des entretiens de groupe qui stipulent que : « Les femmes sont plus libres à participer aux réunions, aux projets de développement et de suivre une formation ».

Tableau 6.8 : Répartition des enquêtés (membre de groupement) selon leur niveau de liberté à prendre part aux activités organisées par le groupement

	Totalement libre	Liberté limitée	Pas libre
Catégorie de bénéficiaires			
Chaîne de valeur	96,9	2,8	0,3
Alphabétisation	65,7	33,8	0,5
Sexe du bénéficiaire			
Homme	96,9	2,8	0,3
Femme	70,1	29,5	0,4
Chaîne de valeurs (CVA)			
Homme	96,9	2,8	0,3
Femme	97,1	2,9	0,0
Ensemble CVA	96,9	2,8	0,3
Ensemble	86,1	13,5	0,3

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

• Niveau d'adhésion au planning familial

Il est ressorti des discussions de groupes avec les femmes alphabétisées des villages vulnérables de la région des plateaux l'adoption des méthodes modernes de planification familiale. Cependant elles reconnaissent que l'utilisation des méthodes contraceptives reste encore faible. Certaines d'entre elles conseillent également leur fille à l'adoption de ces méthodes. Elles estiment que l'espacement des naissances grâce à ces

méthodes est essentiel pour l'autonomisation de la femme. Dans cette intervention, les Unités de soins périphériques (USP) situées dans les 21 villages vulnérables ont été équipées en intrants de planification familiale. Au nombre des 373 femmes ayant adopté le planning familial au niveau de ces unités de soins figurent 107 femmes soit 28,7% qui sont des bénéficiaires directes des appuis du projet en alphabétisation.

• **Facteurs limitants la liberté à prendre part aux activités organisées par le groupement**

Globalement, l'autorisation du conjoint est le principal facteur évoqué par les producteurs(trices) qui limite leur participation aux activités organisées par le groupement (Tableau 6.9 :). Mais cette autorisation comme on pouvait l'imaginer influence beaucoup plus les femmes alphabétisées (23,2%) et celles qui sont dans une chaîne de valeur (20,8%) que les hommes. Mais contre toute attente, le refus du conjoint n'a plus d'effet sur les femmes en ce qui concerne leur accès aux activités des groupements. En effet, qu'elles soient de la

catégorie des bénéficiaires du programme d'alphabétisation ou chaînes de valeur, ces femmes n'ont plus pour obstacle le refus de leur conjoint à participer aux activités des groupements. Par ailleurs 3,9% des femmes ont déclaré avoir été empêchées par les travaux domestiques. Ceci concorde avec les résultats de l'enquête qualitative. Il ressort des entretiens directs que : « certaines femmes consacrent la quasi-totalité de leur temps aux devoirs familiaux et conjugaux ».

Tableau 6.9 : Répartition des enquêtés selon le facteur limitant leur liberté à prendre part aux activités organisées par le groupement

	Refus du conjoint	Autorisation préalable du conjoint	Occupations liées aux travaux domestiques	Autre facteur
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	0,2	1,4	0,8	0,0
Alphabétisation	0,0	23,2	4,4	0,3
Sexe du bénéficiaire				
Homme	0,2	1,3	0,9	0,0
Femme	0,0	20,8	3,9	0,30
Chaîne de valeurs (CVA)				
Homme	0,2	1,3	0,9	0,0
Femme	0,0	2,5	0,0	0,0
Ensemble CVA	0,2	1,4	0,8	0,0
Ensemble	0,1	9,6	2,2	0,1

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

- **Niveau de liberté à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP**

Comme au niveau des activités organisées par les groupements, les producteurs(trices) jouissent majoritairement d'une entière liberté (86,7%) à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP (Tableau 6.10 :). Mais il existe une discrimination basée sur le sexe, quelle que soit la catégorie de bénéficiaire, dans la participation des formations, ou aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP. En effet, les hommes sont plus libres (94,7%) que les femmes (69%) à assister aux formations,

Aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP. On peut sans doute constater que onze femmes pour un homme (30,1% contre 2,7%) sont limitées dans la participation aux formations, ou aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP. Par contre, les femmes d'une chaîne de valeur sont plus prédisposées (97,5%) à prendre part aux formations, aux visites, ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP que les hommes (94,7%).

Tableau 6.10 : Répartition des enquêtés (membre de groupement) selon leur niveau de liberté à prendre part aux formations, ou aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP

	Totalement libre	Liberté limitée	Pas libre
Catégorie de bénéficiaires			
Chaîne de valeurs	94,9	2,4	2,6
Alphabétisation	65,1	34,2	0,7
Sexe du bénéficiaire			
Homme	94,7	2,7	2,7
Femme	69,0	30,1	0,9
Chaîne de valeurs (CVA)			
Homme	94,7	2,7	2,7
Femme	97,5	0,0	2,5
Ensemble CVA	94,9	2,4	2,6
Ensemble	83,7	14,4	1,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

- **Facteurs limitant la liberté à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP**

Aucun bénéficiaire durant la mise en œuvre du projet n'a été empêché par son conjoint à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP. L'autorisation préalable du conjoint quant à elle est requise pour 13,8% des bénéficiaires. Il faut noter que cette autorisation n'est quasiment requise qu'au niveau du programme d'alphabétisation où 34,0% d'entre elles ne participent aux activités qu'avec l'autorisation

de leur conjoint alors que cette autorisation n'est requise que pour 1,6% des femmes de la chaîne de valeur. Il en est de même par rapport au sexe des bénéficiaires. Si 30,0% des femmes doivent participer aux activités qu'avec l'autorisation de leur mari, cette proportion (1,8%) reste marginale chez les hommes. C'est d'ailleurs ce qui explique cette différence au niveau du programme alphabétisation.

Tableau 6.11 : Répartition des enquêtés selon le facteur limitant leur liberté à prendre part aux formations, aux visites ou aux échanges organisés par le PAEIJ-SP

	Refus du conjoint	Autorisation préalable du conjoint	Occupations liées aux travaux domestiques	Autre facteur
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	0,0	1,6	2,6	1,0
Alphabétisation	0,0	34,0	6,4	0,3
Sexe du bénéficiaire				
Homme	0,0	1,8	2,7	1,1
Femme	0,0	30,0	5,9	0,30
Chaîne de valeur				
Homme	0,0	1,8	2,7	1,1
Femme	0,0	0,0	2,5	0,0
Ensemble CVA	0,0	1,6	2,6	1,0
Ensemble	0,0	13,8	4,1	0,8

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.2.2 Prise de décision au sein de l'exploitation

- **Les enquêtés qui ont été une fois empêché de vendre leur production par leur conjoint (e) ou ayant eu de dispute avec leur conjoint(e) lors de la vente de leurs produits**

Le Tableau 6.12 : montre que les producteurs(trices) du soja ne sont presque plus empêché(e)s (90,7%) par leur conjoint(e) à vendre leur production. Plus d'une femme sur dix (12,5%) bénéficiaires dans une chaîne de valeurs ont déclaré avoir été empêchées ou ayant eu de dispute avec leur conjoint lors de la vente de leurs produits. Si près de cinq pour cent (4,7%) d'hommes dans les chaînes de valeur n'ont pas

voulu se prononcer sur le fait qu'ils ont eu de dispute avec leur conjointe lors de la vente de leurs produits, seulement 2,5% des femmes se trouvent dans le cas. Ces résultats montrent que la sensibilisation et les formations réalisées par le projet PAEIJ-SP ont contribué à améliorer les conflits homme-femme qui régnaient dans les couples en ce qui concerne la prise de décision sur la vente de leurs produits.

Tableau 6.12 : Proportion des enquêtés qui ont été une fois empêchés de vendre leur production par leur conjoint (e) ou ayant eu de dispute avec leur conjoint(e) lors de la vente de leurs produits

	A refusé	N'a pas refusé	Ne peux pas se prononcer
Catégorie de bénéficiaires			
Chaîne de valeurs	8,1	87,4	4,5
Alphabétisation	3,4	96,3	0,3
Sexe du bénéficiaire			
Homme	7,7	87,6	4,6
Femme	4,5	94,9	0,6
Chaîne de valeurs (CVA)			
Homme	7,7	87,6	4,6
Femme	12,5	85,0	2,5
Ensemble CVA	8,1	87,4	4,5
Ensemble	6,4	90,7	2,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

- **Prise de décision relative à l'utilisation de parcelle**

Les résultats du Tableau 6.13 : révèlent que plus de la moitié (51,3%) des producteurs décident de l'utilisation de leur parcelle. Selon le sexe, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à prendre elles-mêmes la décision

relative à l'utilisation de parcelle. Cette proportion est de 35,8% contre 62,8% chez les hommes. Il faut également relever que les femmes bénéficiaires de la chaîne de valeur sont plus autonomes que leurs consœurs du programme alphabétisation 67,5%

des femmes de la chaîne de valeur contre 31,5% du programme d'alphabétisation. La prise de décision conjointe se fait pour 40,4% des bénéficiaires. Cette proportion est plus élevée

chez les femmes en générale (50,7%) et auprès des femmes du programme alphabétisation (53,6%). Il s'agit de celles qui sont moins autonomes dans leur prise de décision.

Tableau 6.13 : Répartition des enquêtés selon la prise de décision relative à l'utilisation de parcelle

	Moi-même	Ensemble avec mon conjoint	Mon conjoint	Le propriétaire / bailleur du terrain	Autres membres de la famille / du ménage
Catégorie de bénéficiaires					
Chaîne de valeurs	63,2	34,1	2,6	0,0	0,0
Alphabétisation	31,5	53,6	13,9	0,7	0,3
Sexe du bénéficiaire					
Homme	62,8	34,5	2,7	0,0	0,0
Femme	35,8	50,7	12,5	0,60	0,3
Chaîne de valeurs (CVA)					
Homme	62,8	34,5	2,7	0,0	0,0
Femme	67,5	30,0	2,5	0,0	0,0
Ensemble CVA	63,2	34,1	2,6	0,0	0,0
Ensemble	51,3	41,4	6,9	0,3	0,1

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

• Prise de décision relative au choix de spéculation

Comme précédemment, on a la même tendance en ce qui concerne celui qui prend la décision sur le choix de la spéculation à produire. En effet, 59,6% décident d'eux-mêmes du choix de la spéculation (Tableau 6.14 :). La décision du conjoint occupe la dernière place (3,6%) et l'accord mutuel entre conjoint et conjointe est classé au second rang (36,8%). Par ailleurs, plus de la moitié (54,6%) des femmes ont l'autonomie

de décision sur la spéculation toute catégorie de bénéficiaires confondue. Seulement 5,1% de femmes ont déclaré avoir obéi à la décision de leur mari. Dans la catégorie chaîne de valeur, les femmes décident plus d'elles-mêmes (72,5%) que les hommes (63,3%) sur ce choix. Le contrôle exercé par le conjoint sur ce choix dans cette catégorie de bénéficiaires est sans effet.

Tableau 6.14 : Répartition des enquêtés selon la prise de décision relative au choix de spéculation

	Moi-même	Ensemble avec mon conjoint	Mon conjoint
Catégorie de bénéficiaires			
Chaîne de valeurs	64,0	33,7	2,2
Alphabétisation	52,2	42,0	5,8
Sexe du bénéficiaire			
Homme	63,3	34,3	2,4
Femme	54,6	40,3	5,1
Chaîne de valeurs			
Homme	63,3	34,3	2,4
Femme	72,5	27,5	0,0
Ensemble CVA	64,0	33,7	2,2
Ensemble	59,6	36,8	3,6

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

- **Raison pour laquelle la décision relative au choix de spéculation n'est pas prise par soi-même**

Le respect des normes et le contrôle social⁵ constituent les raisons majeures pour lesquelles la décision relative au choix de spéculation n'est pas prise par soi-même. En effet, 60,5% des producteurs(trices) ont déclaré avoir obéi aux normes et contrôle social en se privant de la décision relative au choix de spéculation (Tableau 6.15 :). Il n'existe presque pas de différence entre homme et femme (45,4% et 42,9%) selon la catégorie chaînes de valeur dans le respect des normes et contrôle social. Selon le sexe, près de

trois quarts de femmes (74%) contre 45,4% d'hommes avaient pour raison le respect des normes et du contrôle social. On note 50% d'hommes contre 21,46% de femmes qui déclarent avoir décidé de laisser le choix de spéculation à un autre. Mais dans la catégorie chaînes de valeur, ce choix est égalitaire selon le sexe. Par ailleurs, le refus du conjoint(e) a moins d'effet sur la décision relative au choix personnel de spéculation.

Tableau 6.15 : Répartition des enquêtés selon la raison pour laquelle la décision relative au choix de spéculation n'est pas prise par eux-mêmes

	Refus du ou de la conjoint(e)	Peur de prendre des initiatives	Respect des normes et du control social	Décision personnelle
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	1,0	3,8	45,2	50,0
Alphabétisation	2,4	2,0	76,1	19,5
Sexe du bénéficiaires				
Homme	1,0	3,6	45,4	50,0
Femme	2,3	2,3	74,0	21,46
Chaîne de valeur (CVA)				
Homme	1,0	3,6	45,4	50,0
Femme	0,0	7,1	42,9	50,0
Ensemble CVA	1,0	3,8	45,2	50,0
Ensemble	1,7	2,9	60,5	34,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.2.3 Accès et contrôle des ressources

La promotion de l'inclusion financière et en particulier l'accès au crédit pour les femmes fait partie des priorités dans le domaine du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Pour surmonter les défis et les difficultés relatives à l'accès aux facteurs de production de la femme, il est recommandé,

d'améliorer leur accès à la terre et aux droits fonciers et de leur fournir des crédits abordables.

Dans la suite de cette section, il sera question de présenter les aspects liés à l'accès au crédit et le contrôle des revenus des bénéficiaires.

⁵ Ensemble des moyens et des pratiques, formels ou informels, mis en œuvre au sein d'une société ou d'un groupe social.

❖ Accès au crédit

Presque 7 bénéficiaires sur 10 (67,5%) n'ont pas eu accès à un quelconque crédit. Aucune des femmes du programme alphabétisation n'a eu accès au crédit parce que cela ne fait pas partie des interventions. Ce qui explique que la proportion de non accès au crédit est particulièrement élevée au niveau de l'ensemble des femmes bénéficiaires 93,7% contre 48,0% chez les hommes.

des femmes n'ayant pas de crédit n'en ont pas fait de demande. Les autres facteurs de non accès au crédit sont la non sélection du plan d'affaire et les difficultés d'accès (absence de compte, ignorance de la procédure, demande non accordée etc.) pour respectivement 20,6% et 17,4%. Les hommes en pâtissent plus du refus de sélection de dossier, 25,8% contre 17,0% chez les femmes.

Le non accès est autant élevé parce que 60,8%

Tableau 6.16 : Proportion des enquêtés n'ayant pas accès au crédit et raison de non accès au crédit

	Proportion des enquêtés n'ayant pas accès au crédit	Raison de non accès au crédit				
		Pas demandé de crédit	Refus pour non sélection du plan d'affaire	Refus du conjoint(e) de signer la caution	Autre difficulté d'accès au crédit	Ne sait pas
Catégorie de bénéficiaires						
Chaîne de valeurs	48,0	60,6	24,6	0,4	14,4	0,0
Alphabétisation	100,0	61,0	17,5	0,0	19,9	1,7
Sexe du bénéficiaire						
Homme	48,0	59,9	25,8	0,0	14,3	0,0
Femme	93,7	61,4	17,0	0,3	19,6	1,6
Chaîne de valeurs						
Homme	48,0	59,9	25,8	0,0	14,3	0,0
Femme	47,5	68,4	10,5	5,3	15,8	0,0
Ensemble CVA	48,0	60,6	24,6	0,4	14,4	0,0
Ensemble	67,5	60,8	20,6	0,2	17,4	0,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

❖ Personne garante de la caution

En ce qui concerne la qualité de la personne garante de la caution (Tableau 6.17 :), c'est principalement un(e) ami(e) (60,9%) qui supporte la caution du crédit octroyé, chez les bénéficiaires de la chaîne de valeur ayant eu accès au financement. Outre cette prédominance de la caution par un(e) ami(e), il ressort de l'analyse que

que les hommes (16,2%) ont tendance à se faire plus cautionner par un proche parent que les femmes (9,5%). Par ailleurs, la proportion de femmes ayant à leur contrat de financement leur conjoint (38,1%) comme garant du crédit est plus élevée par rapport à celle des hommes ayant une conjointe comme garante du crédit.

Tableau 6.17 : Répartition des enquêtés ayant eu accès au crédit selon la qualité de la personne garante de la caution

	Proportion des enquêtés ayant accès au crédit	Qualité de la personne garante de la caution		
		Votre conjoint(e)	Un(e) parent(e)	Un(e) ami(e)
Catégorie de bénéficiaires				
Chaîne de valeurs	52,0	23,4	15,6	60,9
Alphabétisation	0,0	0,0	0,0	0,0
Sexe du bénéficiaire				
Homme	52,0	22,1	16,2	61,7
Femme	6,3	38,1	9,5	52,4
Chaîne de valeurs				
Homme	52,0	22,1	16,2	61,7
Femme	52,5	38,1	9,5	52,4
Ensemble CVA	52,0	23,4	15,6	60,9
Ensemble	32,5	23,4	15,6	60,9

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

❖ Qualité de la personne qui décide de l'utilisation du crédit octroyé

Le pouvoir de décision de l'utilisation d'une ressource/bénéfice notamment du crédit octroyé au sein d'un ménage est l'un des critères qui traduit le degré d'autonomisation ou d'égalité genre.

Les résultats montrent que globalement, la décision de l'utilisation du crédit octroyé est prise par soi-même (72,3%) au niveau des bénéficiaires de la chaîne de valeur.

Par ailleurs la décision d'utilisation est prise de commun accord au sein du couple pour 21,3% des bénéficiaires ayant reçu le crédit. Cette décision d'utilisation des ressources ensemble entre le conjoint et la conjointe est plus prononcée chez les ménages des bénéficiaires de sexe masculin (21,7% contre 17,4% chez les femmes).

Tableau 6.18 : Répartition des enquêtés ayant eu accès au crédit selon la qualité de la personne qui décide de l'utilisation du crédit octroyé

	Personne décidant de l'utilisation du crédit octroyé				
	Moi-Même	Mon/ma conjoint(e)	Ensemble avec mon conjoint(e)	Un ami(e)	Autre
Catégorie de bénéficiaires					
Chaîne de valeurs	72,3	4,3	21,3	1,0	1,0
Alphabétisation	84,6	1,3	1,3	0,0	12,8
Sexe du bénéficiaire					
Homme	71,5	4,7	21,7	1,1	1,1
Femme	84,2	1,0	5,0	0,0	9,9
Chaîne de valeurs					
Homme	71,5	4,7	21,7	1,1	1,1
Femme	82,6	0,0	17,4	0,0	0,0
Ensemble CVA	72,3	4,3	21,3	1,0	1,0
Ensemble	74,9	3,7	17,2	0,8	3,4

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

6.2.4 Accès et contrôle sur les revenus/bénéfices

• Réalisation de bénéfice et qualité de la personne qui décide de l'utilisation de ce bénéfice

Il ressort du Tableau 6.19 : que 69,9% des producteurs(trices) ont réalisé des bénéfices dans la filière soja en 2022. La proportion des bénéficiaires

de la catégorie chaîne de valeur ayant réalisé des bénéfices est de deux fois plus élevée que celle des bénéficiaires du programme d'alphabétisation.

Seulement 42,0% des femmes ont réalisé des bénéfices contre 86,6% des hommes. Dans la catégorie chaîne de valeurs, les hommes ont autant réalisé de bénéfice que les femmes, les proportions sont quasiment identiques.

La décision personnelle de l'utilisation des bénéfices générés est prise dans 67,2% des cas. A peine trois personnes sur dix (29,6%) ont déclaré qu'elles prennent de commun accord la décision d'utilisation du bénéfice avec leur conjoint(e) et 3,0% seulement ont utilisé leur ressource sur décision de leurs conjoint(e).

Par ailleurs, la prise de décision de l'utilisation de bénéfice est liée au sexe des bénéficiaires. En effet, les femmes (79,2%) sont proportionnellement plus nombreuses à décider

elles même de l'utilisation de ressources que les hommes (61,2%). Cette tendance contre intuitive, pourrait s'expliquer par la compréhension qu'ont eu les enquêtés de l'utilisation de ressource. Il s'agirait probablement de partage de ressource de non de la personne qui prend la décision d'utiliser les ressources.

On peut constater aussi qu'aucune femme n'a déclaré laisser le choix de décision sur l'utilisation de son bénéfice à son conjoint. Cette amélioration d'autonomisation des femmes est un effet positif des accompagnements du PAEIJ-SP. Car les résultats issus des entretiens de groupe montrent que les femmes ont acquis la capacité de décider d'elles-mêmes de l'utilisation de leur bénéfice.

Tableau 6.19 : Proportion des enquêtés ayant réalisé de bénéfice selon la qualité de la personne qui décide de l'utilisation de ce bénéfice

	Proportion des enquêtés ayant réalisé de bénéfice	Moi-Même	Mon/ma conjoint(e)	Ensemble avec mon conjoint(e)	Un ami(e)
Catégorie de bénéficiaires					
Chaîne de valeurs	86,6	62,1	4,1	33,6	0,2
Alphabétisation	42,0	80,7	0,0	19,3	0,0
Sexe du bénéficiaire					
Homme	86,5	61,2	4,5	34,1	0,2
Femme	47,5	79,2	0,0	20,8	0,0
Chaîne de valeurs					
Homme	86,5	61,2	4,5	34,1	0,2
Femme	87,5	72,2	0,0	27,8	0,0
Ensemble CVA	86,6	62,1	4,1	33,6	0,2
Ensemble	69,9	67,2	3,0	29,6	0,2

Source : Évaluation d'impact du PAEIJ-SP, 2023, INSEED

LEÇONS APPRISSES

Approche chaînes de valeurs, une approche de développement rural et de réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre du PAEIJ-SP montre que les producteurs des clusters agro-industriels sont le point de départ de la plupart des chaînes de valeur. Donc appuyer ces producteurs à saisir les opportunités qu'offrent les marchés, à obtenir des conditions équitables et à augmenter la valeur de leurs produits, améliore la performance de la chaîne de valeur, tout en accroissant les revenus, l'emploi et la croissance économique dans ces clusters. Cette approche reste une très bonne stratégie en matière de réduction de pauvreté, du moins en ce qui concerne la filière soja.

En effet, les résultats de la mise en œuvre du PAEIJ-SP montre clairement dans la filière soja que :

- La production de soja s'est améliorée, la proportion des petits producteurs bénéficiaires de PAEIJ-SP a diminué de 9,7 points de pourcentage, le rendement a augmenté de 80 kg à l'hectare chez les bénéficiaires contre 50 kg à l'hectare chez les témoins en moyenne.

- L'accès au crédit a augmenté chez les acteurs des CVA, les conditions de vie des exploitants ont nettement augmenté. Bref l'approche CVA peut être utilisée pour les autres filières agricoles comme stratégie pour améliorer le secteur agroalimentaire et augmenter les exportations.

Le développement agro-industriel constitue un puissant levier pour les PME/PMI et un moyen de valoriser les importantes ressources agricoles et humaines dont recèlent les zones rurales.

En créant les clusters agroindustriels, en les améliorant et en éliminant les goulots d'étranglement, on peut réaliser leur potentiel économique et créer des emplois.

Les très petites et moyennes entreprises (TPME) sont une forte source d'emplois et de revenus, surtout dans les zones rurales. En intégrant les

TPME dans les chaînes de valeur, on peut aider à augmenter leur performance. La mise en œuvre du PAEIJ-SP a créé de la richesse au sein des clusters agro-industriels.

D'après les résultats des entretiens, tous les agrégats de gestion des PME/PMI ont évolué dans le bon sens entre le début et la fin du projet.

Le marché, levier pour le développement des CVA ou la création des clusters agro-industriels.

L'existence d'un marché crédible est une condition sine qua non du développement et de construction de CVA durables. En effet, la mise en œuvre du PAEIJ-SP a donné des résultats probants dans la CVA Soja et dans les clusters liés à cette CVA.

Mais les autres CVA (manioc, maïs, petits ruminants et volailles), ont connu des difficultés. D'après les informations reçues, ces difficultés sont liées à la faible demande et au prix d'achat peu rémunérateur au niveau des producteurs.

L'introduction du programme alphabétisation au cours de la mise en œuvre du PAEIJ-SP a eu des effets positifs sur les femmes mais les inégalités demeurent et se renforcent quelque fois.

L'analyse de l'impact du PAEIJ-SP sur les relations genre démontre que dans les CVA les hommes occupent les maillons les plus rémunérateurs qui leur confère un statut plus élevé, car en règle générale ils contrôlent la terre du ménage et la main d'œuvre. Dans le cas du PAEIJ-SP, on note peu de femmes dans la catégorie moyens et grands producteurs, et que deux femmes dirigeantes d'entreprises sur une quarantaine de PME/PMI bénéficiaire du PAEIJ-SP

Les résultats de cette analyse rappellent que les femmes exploitantes agricoles et entrepreneurs doivent surmonter des obstacles plus élevés que les hommes pour s'insérer dans les chaînes de valeurs agricoles, en effet presque toujours, les femmes ont moins accès que les hommes aux actifs, au crédit, aux services, aux marchés et à l'information sur les nouvelles technologies, les préférences des consommateurs et les exigences en matière d'exportation. Ce manque d'accès réduit leurs chances de conclure des accords d'agriculture contractuelle. Les petits producteurs, notamment les femmes, sont souvent exclus des marchés à forte valeur ajoutée intérieurs et d'exportation.

L'inégalité des relations de pouvoir à l'intérieur du ménage peut compromettre les avantages et les incitations que les femmes ont à s'insérer dans les chaînes de valeurs, si cela implique de fournir du travail non rémunéré dans des exploitations familiales gérées par les maris ou des parents masculins. Les opportunités de cultiver leurs propres cultures pour les vendre ou d'avoir un emploi salarié dans une industrie agro-

Alimentaire peuvent améliorer leur position de négociation, afin qu'elles puissent réduire le temps passé à faire ce travail familial non rémunéré ou assurer une partie du revenu du ménage.

Cette stratégie s'accorde avec les principes directeurs prônés par la SNEEG et les complète. Ainsi, tenant compte des responsabilités respectives des différents acteurs du programme, l'efficacité de la mise en œuvre sera recherchée à travers l'effectivité des principes directeurs suivants :

L'appropriation qui devrait permettre, à toutes les parties prenantes du programme d'avoir une bonne connaissance du contenu de la stratégie, mais aussi, de faire d'elle un cadre de référence pour le développement d'actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, d'inclusion sociale et d'autonomisation des femmes et des filles dans leurs interventions ;

L'harmonisation des interventions qui vise à favoriser une cohérence et synergie d'ensemble des actions à développer pour la réalisation du programme en vue d'un développement durable et équitable de l'entrepreneuriat jeunes et féminin au Togo ;

La transversalité des questions du GIS qui permettrait de garantir l'effectivité de l'intégration de leurs intégrations comme moyen de lutte contre les inégalités entre les sexes et les couches sociales ;

La redevabilité en matière d'égalité entre les sexes et d'inclusion sociale comme moyen de garantir à tous les niveaux et dans toutes les interventions, des impacts équitables pour les femmes et les hommes établis sur la base de critère et indicateurs de performance suffisamment sensible au GIS.

La mobilisation et la responsabilisation : Il s'agit de créer les conditions favorables à l'implication effective et la participation responsable des acteurs à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre des interventions. Tous les acteurs à divers niveaux doivent être associés et jouer un rôle précis. Par ailleurs chaque acteur doit être responsabilisé à son niveau dans l'intégration de la dimension GIS notamment, les organes d'appui et de gestion, les expert(e)s au niveau de leurs composantes, les partenaires de mise en œuvre au niveau des appuis financiers et non financiers, les prestataires de services et les entreprises bénéficiaires pour les changements positifs en matière de GIS en leur sein.

La gestion axée sur les résultats qui offre des possibilités d'intégration des questions du GIS dans le cycle de planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation du programme. L'effectivité de l'intégration du GIS au niveau de toutes les parties prenantes et l'utilisation de modalités et indicateurs de suivi des impacts des actions envisagées dans le cadre du programme permettrait d'instaurer, périodiquement, un

dialogue continu autour des perspectives de réalisation de la vision de la CTP garantissant l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les couches vulnérables et nanties. Il s'agit d'adopter les principes de la GAR avec l'utilisation des prismes GIS dans l'appréciation des résultats obtenus par le programme dans sa globalité. Les progrès seront mesurés et systématisés à toutes les étapes du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation de la stratégie. A cet effet, l'organisation des ateliers bilans périodiques sur la mesure des effets genre est à encourager.

La célérité qui devrait garantir une réelle diligence de la mobilisation et la mise en œuvre des moyens de parachèvement de l'institutionnalisation de GIS sans laquelle il sera difficile d'assurer, au niveau des différentes parties prenantes, l'intégration transversale du GIS retenue comme principe de gouvernance devant permettre de favoriser l'élimination des disparités entre les sexes et les différentes couches.

RECOMMANDATIONS

Les résultats dans leur ensemble restent à consolider

La mise en œuvre du PAEIJ-SP sur la base des leçons apprises, peut être dupliquée dans d'autres filières. Il faut élargir ce projet à au moins 10 filières avec au moins 5 PME/PMI par filière. Toutefois, la principale leçon tirée de la présente analyse est qu'il serait hasardeux d'aller dans d'autres filières sans une expérience achevée, c'est-à-dire des résultats concrets et des stratégies d'intervention maîtrisées pour la réalisation de ces résultats. Or, **tous les résultats**

escomptés de la mise en œuvre du PAEIJ-SP restent aujourd'hui à consolider.

On pourrait faire du PAEIJ-SP, un Programme National pour le Renforcement de l'Employabilité et de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes dans le secteur agricole avec comme stratégie l'approche chaîne de valeurs et la création des clusters agro-industriels.

Pour faire des résultats obtenus des modèles achevés reproductibles à l'échelle du pays et dans d'autres filières, il convient de les couvrir encore pendant une durée de trois ans.

Les résultats valables dans la filière soja, montrent qu'en s'arrêtant aujourd'hui, le projet n'aurait en réalité, aucun modèle durable à dupliquer quelque part, étant entendu que l'animation des clusters agroindustriels reste fragile. D'où une phase de capitalisation et de consolidation des acquis. Pour consolider et

pérenniser l'ensemble des acquis du projet, une seconde phase d'accompagnement est donc nécessaire. Celle – ci aura essentiellement deux objectifs à savoir : (i) consolider les résultats obtenus et (ii) rendre autonomes toutes les dynamiques créées par le PAEIJ-SP en matière de développement.

Inclusion genre

La problématique du genre et de l'inclusion sociale au PAEIJ-SP et au PAIAJ se présente sous trois dimensions complémentaires qui se renforcent mutuellement notamment une dimension organisationnelle, une dimension programmatique et une dimension partenariale qu'il urge d'adresser en vue de redresser la situation de déséquilibre et les lacunes qui sont identifiées et mises en exergue par l'auto-évaluation genre et inclusion sociale de ces projets.

Pour parvenir à l'égalité/équité entre les hommes

et les femmes, les garçons et les filles, à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'inclusion sociale au sein du futur programme, des modifications doivent être apportées aux pratiques institutionnelles et aux relations sociales qui, à défaut, renforcent et entretiennent les disparités. Par conséquent, les changements favorables en matière de GIS doivent être suscités et entretenus sur les plans organisationnel, programmatique et partenarial.

Dans cette perspective au niveau du futur programme, les organes de gestion et d'appui

doivent eux-mêmes internaliser les pratiques GIS, être proactifs, communiquer cette volonté et intérêt, susciter l'engouement de toutes les autres parties prenantes et jouer un rôle de veille pour une application effective de l'approche GIS à tous les niveaux. Dans ce cas, la BAD et le Ministère de tutelle impactent le Conseil d'administration qui à son tour influence le Comité technique de pilotage (CTP), le Comité technique de financement (CTF) et le Comité régional de sélection (CRS).

En assurant une gestion organisationnelle sensible au GIS, la CTP communique de son côté, l'enthousiasme aux trois composantes du programme qui à leur tour boostent les capacités du personnel sous leur contrôle, de même que celles des partenaires de mise en œuvre et des prestataires qui deviennent à leur tour, plus sensibles au GIS.

Une fois les capacités mises en place, chaque entité ayant internalisé la démarche GIS, l'applique plus facilement dans ses prestations en contournant les pesanteurs sociales. Les services financiers et non financiers deviendront plus sensibles au GIS. Ce faisant ils assureront l'équité, l'inclusion sociale dans la sélection des bénéficiaires et dans les appuis techniques et financiers qui leur seront donnés. L'effet attendu de cette démarche est la création d'emplois et l'amélioration équitable des revenus des bénéficiaires toutes catégories confondues sans discrimination de sexe et par ricochet l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les femmes ont besoin d'un soutien spécifique pour participer au développement des chaînes de valeurs. Pour les prochains projets de valorisation des CVA avec création de clusters agroindustriels il faudra :

- Améliorer l'accès des femmes à la terre

(par ex., par un traitement préférentiel dans l'établissement des titres fonciers et par des programmes de réforme foncière), et mieux faire connaître les droits coutumiers ou légaux des femmes à hériter, acheter ou utiliser la terre ou trouver des synergies et complémentarité avec d'autres projets de développement qui traitent de l'accès des femmes au foncier.

- Introduire la discrimination positive (ou action affirmative) pour les femmes entrepreneurs (emplois, formation, crédit, garde des enfants, représentation dans les processus de prise de décision, droit à posséder des biens immobiliers et des terres, à signer des actes juridiques sans la signature d'un parent masculin, et enfin les incitations fiscales ou autres types d'incitations).

- Communiquer sur l'approche genre et l'importance de son institutionnalisation à tous les niveaux.

- faire du genre un critère de qualité, un label au sein du PAEIJ-SP et pour le partenariat avec les prestataires de services et les IMF.

- rendre les contrats sensibles au genre et à l'inclusion sociale.

- faire adhérer les PME, les agrégateurs et les primo entrepreneurs à l'approche GIS.

- renforcer les capacités de tout le personnel sur la thématique genre et inclusion sociale.

- Revisiter les mesures de discrimination positive prises dans la définition des critères spécifiques pour la sélection des femmes bénéficiaires et les personnes vulnérables en vue de réduire les écarts criards entre les hommes et les femmes surtout au niveau des PME et des agrégateurs.

- Diversifier les filières et chaînes de valeur porteuses avec un accent particulier sur celles dominées ou proposées par la majorité des femmes.

- Mettre l'accent au plan interne sur le développement d'une culture organisationnelle sensible au GIS, gage de l'équilibre sexospécifique au sein de l'équipe et de l'imputabilité,

- Encourager sur le plan programmatique, la planification sensible au genre et à l'inclusion sociale, de même que la pratique de discrimination positive.

- Mesurer périodiquement les effets genre et de l'inclusion sociale ainsi que la capitalisation des expériences.

- Améliorer la visibilité genre et inclusion sociale de PAEIJ-SP tant dans les négociations que dans les contrats et conventions signés avec les différentes parties prenantes.

En résumé, des défis doivent encourager la participation des femmes au sein des organisations de producteurs et de travailleurs

ainsi qu'aux processus de prise de décision. En outre ils doivent fournir des incitations visant à renforcer la participation des femmes dans les organisations de producteurs et de travailleurs ainsi que la formation pour le développement des capacités pour les femmes exerçant des responsabilités, en tenant compte de leur charge de travail et des contraintes culturelles.

Ainsi les prochaines initiatives du genre PAEIJ-SP pourront utiliser l'outil la SyGAb, Synergie Genre et Agrobusiness, qui est un parcours pratique de renforcement des capacités pour les agripreneurs, qui leur permet de mieux comprendre l'entreprise et d'y intégrer une dimension de genre pour prospérer avec un nouvel état d'esprit. Le parcours SyGAb démontre comment une approche collaborative entre les femmes, les hommes, les secteurs public et privé et la communauté peut systématiquement redresser les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans tous les segments des chaînes de valeurs en agrobusiness.

CONCLUSION

L'analyse de l'évaluation d'impact du PAEIJ-SP est essentiellement basée sur la production des indicateurs du cadre d'évaluation. Il s'agit de l'évaluation de l'incidence de pauvreté et du taux de chômage. En plus de ces indicateurs, l'évaluation d'impact a mis en exergue le changement induit par l'augmentation de revenu des producteurs constaté à l'évaluation à mi-parcours et confirmé à l'évaluation finale sur les conditions de vie des bénéficiaires. Trois indicateurs ont été retenus : i) l'incidence de pauvreté, ii) l'indice de condition de vie des ménages et iii) la sécurité alimentaire. L'évaluation de ces indicateurs est basée sur la méthode de la double différence. Aussi, l'évaluation finale a-t-elle été étendue au programme d'alphabétisation réalisé dans certains villages vulnérables en ressortant l'impact de cette activité sur les relations de genre.

Il ressort des résultats de l'évaluation finale que le PAEIJ-SP a eu un impact tangible. Le revenu des bénéficiaires s'est davantage amélioré que celui des témoins. Cette amélioration a eu un impact positif sur les conditions de vie des ménages des bénéficiaires. La comparaison par la méthode de la double différence dans la filière soja de l'incidence de pauvreté, de l'indice de condition de vie des ménages et de la sécurité alimentaire montre que les bénéficiaires s'en tirent mieux que les témoins.

S'agissant des relations genre, globalement, il faut signaler que la perception des femmes bénéficiaires du programme d'alphabétisation tout comme celui de chaînes de valeur a évolué. Particulièrement l'alphabétisation des femmes leur a apporté un changement en termes d'autonomie physique et de l'estime de soi. Outre cela, l'alphabétisation leur a permis d'acquérir des aptitudes en lecture, calcul, hygiène, planification familiale. De plus, le projet a permis aux producteurs de dynamiser le marché de produits agricoles, d'accroître leur investissement par l'acquisition de nouveaux équipements et de développer des partenariats techniques, commerciaux et financiers.

Les résultats produits par cette évaluation contribueront à améliorer la connaissance des différents acteurs de PAEIJ-SP et serviront d'outils à la prise de décision. Cette première exploitation des données doit être suivie par la production des résultats spécifiques et des analyses approfondies selon les besoins des utilisateurs de données. La limite majeure de cette analyse par rapport au cadre de résultats est qu'elle n'a pas permis d'évaluer l'impact du projet sur le taux de chômage. De nombreux emplois ont été créés mais il n'est pas possible de ressortir leur impact sur le taux de chômage. Le choix de cet indicateur devra être examiné dans le cadre de résultats de projets similaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAD, 2023, Perspectives économiques, rapport pays.

BAD, 2015, Annexe technique du rapport d'évaluation du PAEIJ-SP.

Direction de l'emploi des jeunes, Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes, 2013.

Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025.

INSEED, 2023, Profil de pauvreté de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM Togo,2021-2022), rapport provisoire.

INSEED, 2023, Rapport générique de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM Togo,2021-2022), rapport provisoire.

INSEED,2023, Résultats définitifs du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2022).

INSEED, 2020, Profil de pauvreté de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM Togo,2018-2019).

INSEED, 2020, Rapport générique de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM Togo,2018-2019).

INSEED, 2019, Rapport de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI, 2017-2018).

INSEED, 2017, Profil de pauvreté de l'enquête de questionnaire unifié sur les indicateurs de bien être (QUIBB Togo 2015).

INSEED, 2012, Profil de pauvreté de l'enquête de questionnaire unifié sur les indicateurs de bien être (QUIBB Togo 2011).

PAEIJ-SP, 2022, Analyse de l'évaluation à mi-parcours du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs.

PAEIJ-SP, 2022, Stratégie genre et inclusion sociale du programme d'investissement dans les chaînes de valeurs créatrices d'emplois (PICVCE), 2023-2027.

PAEIJ-SP, 2022, Rapport de l'audit participatif de genre et de l'inclusion sociale du PAEIJ-SP et du PAIAJ

PAEIJ-SP/COPAF, 2021, Rapport de clôture du volet alphabétisation fonctionnelle et planning familial.

PAEIJ-SP, 2019, Analyse de la situation de référence du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs.